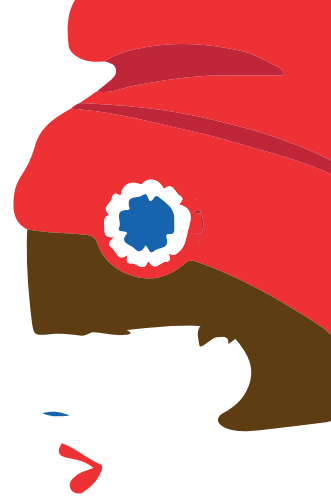




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2017

des services de l'État
dans l'Allier

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2017.

Ce rapport est présenté conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Au-delà de cet aspect, je le conçois comme une démarche de transparence et comme le reflet de la relation de confiance qui existe entre l'État et le conseil départemental de l'Allier.

Ce rapport rend compte de la multiplicité des champs d'intervention de l'État dans le département. Il met en lumière la force de l'engagement des fonctionnaires de l'État dans les territoires au service de nos concitoyens.

L'année 2017 reste marquée par les questions de sécurité. Les services de l'État, notamment la police nationale, la gendarmerie nationale, la préfecture avec le SDIS, demeurent mobilisés en s'appuyant sur le concours indispensable des collectivités locales.

L'année 2017 a également été celle d'élections majeures pour la vie démocratique de notre pays ; les élections présidentielles et législatives. La deuxième partie de l'année aura permis la mise en oeuvre des nouvelles orientations gouvernementales.

L'action des services s'est enfin développée au quotidien dans de nombreux autres domaines : soutien à l'économie et à l'emploi, aménagement durable, cohésion sociale, accompagnement des collectivités et transformation de l'action publique.

A travers la lecture de ce bilan 2017, j'espère que vous pouvez ressentir la mobilisation de tous les services pour répondre, au côté de ses partenaires dans le département, aux enjeux de l'Allier.



Marie-Françoise LECAILLON



Édito

L'année 2017

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

01

RENFORCER LA SÉCURITÉ
DES PERSONNES ET DES BIENS

P. 3

02

SOUTENIR L'ÉCONOMIE,
L'EMPLOI ET L'INNOVATION

P. 13

03

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES

P. 21

04

PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE

P. 31

05

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET MODERNISER
L'ACTION PUBLIQUE

P. 39

Partie 1

I) RENFORCER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- 1) Prévention de la radicalisation et de la délinquance
- 2) Lutte contre l'insécurité
- 3) Lutte contre l'insécurité routière
- 4) Sécurité civile
- 5) Sécurité sanitaire
- 6) Protection des consommateurs



L'État assure la sécurité des personnes et des biens



01

RENFORCER LA SÉCURITÉ
DES PERSONNES ET DES BIENS

Prévention de la radicalisation et de la délinquance

Les différents attentats survenus en France depuis 2015 ont entraîné la mise en œuvre, au niveau local, d'un dispositif adapté pour lutter contre la menace terroriste, dans le cadre de l'état d'urgence.

Le groupe d'évaluation départemental (GED), qui associe les partenaires concernés, se réunit deux fois par mois, afin d'évaluer les cas des personnes signalées soit au niveau local, soit par le biais du numéro vert

(0 800 005 696) instauré au niveau national. Ce numéro permet à chacun d'informer les autorités d'un changement de comportement ou d'attitude d'un proche, susceptible de correspondre à une radicalisation. Certaines de ces situations ont été évoquées au sein de la cellule de suivi pour la prévention et l'accompagnement des familles (CEPRAF), installée depuis 2015.

En parallèle, des actions de prévention ont été développées, grâce au fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Ainsi, la dotation de 63 000 € accordée au département de l'Allier, dans le cadre de la gestion déconcentrée, a été répartie entre les 2 axes définis au plan national :

- *Axe 1. Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.*

9 actions présentées par 6 porteurs de projet ont été financées à hauteur de 33 500 € : accompagnement des jeunes sous main de justice (milieu ouvert et fermé), chantiers éducatifs, maintien du lien parents-enfants en cas d'incarcération, aide aux personnes incarcérées (réinsertion, soutien des familles).

- *Axe 2. Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, les violences intra-familiales et l'aide aux victimes*

5 actions présentées par 3 porteurs de projet ont été financées à hauteur de 29 500 € : suivi et accompagnement des femmes victimes de violences, prise en charge de celles-ci, accueil, écoute, sensibilisation des professionnels.

S'agissant de l'équipement des polices municipales en gilets pare-balles, le fonds a permis de subventionner 3 communes : Bellerive-sur-Allier, Vichy et Varennes-sur-Allier pour un montant global de 1 175 €.

Le dispositif engagé en 2016 au plan national et visant à la sécurisation des écoles a été prorogé en 2017.

Le département de l'Allier a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe de 158 000 €.

Celle-ci a été répartie à hauteur de 20 % des dépenses engagées entre 55 établissements de l'enseignement primaire et secondaire (enseignement public et privé).

Enfin, le fonds a également permis l'organisation d'actions de sensibilisation en matière de prévention de la radicalisation :

- en mars, la présentation du film « Le ciel attendra », dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Commeny ;

- en juin, une journée d'information/formation sur le processus de radicalisation qui a réuni une centaine de participants (services de l'État, associations, personnels des collectivités...).

Lutte contre l'insécurité

L'année 2017 a été marquée dans l'Allier par une sensible augmentation du nombre de cambriolages principalement dans les résidences principales et secondaires.

On relève une forte augmentation des vols par effraction qui est le fait de la délinquance locale mais aussi et surtout d'une délinquance semi-itinérante, provenant essentiellement de la région Rhône-Alpes. Les bandes organisées sont principalement originaires de l'Europe de l'est et opèrent dans plusieurs régions.

La lutte contre ce phénomène suppose une coopération accrue avec les unités de niveau régional ou national (Office central de lutte contre la délinquance itinérante). Le développement de la participation citoyenne et une campagne d'information sur les bons réflexes à adopter, notamment à l'intention des personnes âgées, constituent également

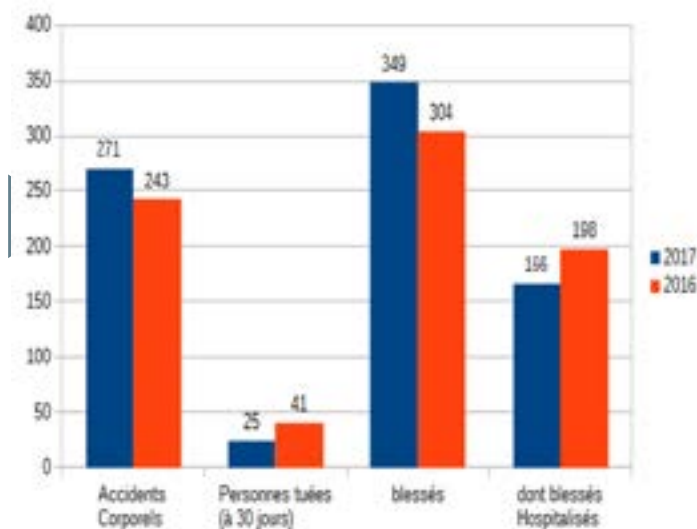
des éléments susceptibles d'enrayer le phénomène.

Les atteintes à l'intégrité des personnes sont également en hausse et résultent de différends de voisinage, de faits commis sur la voie publique ou de différends intra-familiaux.

La convention visant à renforcer la sécurité des 200 débitants de tabac du département et à lutter contre la fraude et la vente illégale de tabac a été signée le 28 août 2017 ; elle décline les mesures propres à sécuriser cette profession sensible (vidéoprotection, alerte SMS, formation des buralistes aux bons réflexes).

Infractions constatées	Année 2016	Année 2017	Variation
Cambriolages	1642	1772	+ 7,9 %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1835	2136	+ 16,4 %

Lutte contre l'insécurité routière



La situation a connu une amélioration dans le département de l'Allier au cours de l'année 2017 : diminution du nombre de tués (25 contre 41 en 2016) et de blessés hospitalisés (166 contre 198 en 2016). Ces chiffres sont le résultat d'une politique de sécurité routière forte alliant sensibilisation et répression. Pour autant, il est important de rester mobilisé afin de poursuivre ces efforts. C'est dans ce cadre qu'un document général d'orientation (DGO) 2018-2022 a été élaboré par la préfecture, le conseil départemental, les associations des maires et les Parquets. Il permet de cibler les actions et les publics à sensibiliser en priorité pour les cinq années à venir afin de réduire encore le nombre d'accidents. Il sera décliné annuellement dans le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Dans le cadre du PDASR 2017, 88 actions de prévention ont été menées par la préfecture et ses partenaires (associations, collectivités, entreprises...) dans le département de l'Allier, pour un budget de 48 000 €. Ces actions ont mobilisé 115 journées pour la trentaine d'intervenants départementaux de sécurité routière.

Nombre d'actions de sécurité routière	Montant moyen consacré	Nombre de journées de mobilisation IDSR
88	48 000 €	115

Les forces de sécurité ont également lutté activement contre les comportements dangereux de certains automobilistes, comme en témoignent les nombreux contrôles réalisés à l'initiative des services de police et de gendarmerie.

Dépistages alcoolémies	Dépistages stupéfiants	Vitesses (Hors CSA)	Feux rouges	Lignes continues	Stop
139 918	1 692	6 713	212	339	458

Sécurité civile

Exemple de planification

All Chem -Montluçon



L'usine All Chem de Montluçon, classée Seveso seuil haut, fabrique différents produits chimiques pour de grands donneurs d'ordre internationaux. Cette usine, située en zone urbaine dense, peut, en cas d'accident, produire des rejets toxiques pouvant causer des blessures irréversibles sur une zone de 500 mètres, voire 800 mètres pour les accidents les plus improbables. Plusieurs milliers de personnes sont ainsi concernées.

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), approuvé en janvier 2014, prévoit deux volets : l'un concerne le rachat de logements situés à proximité immédiate de l'usine et qui exposent leurs occupants à un risque trop important ; l'autre porte sur la réalisation de travaux chez les riverains dans un périmètre plus éloigné, pour renforcer l'étanchéité des habitations en cas d'émanation de substances toxiques.

La mise en œuvre de ce PPRT a avancé de manière importante en 2017 :

- La dernière des trois habitations riveraines concernées a pu être acquise fin 2017. Le montant total consacré à cette opération est de 423 k€, financé à parts égales par les collectivités (communauté d'agglomération de Montluçon, Conseil départemental et Conseil régional), l'État et l'entreprise.
- Les travaux d'amélioration de l'étanchéité à l'air des logements sur le périmètre PPRT ont fait l'objet d'une démarche s'inscrivant dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat portée par l'agglomération de Montluçon. 300 logements ont eu la possibilité d'adhérer à la démarche. 62 dossiers de demande de travaux ont été déposés à fin 2017.

Ces travaux consistent à réaliser un diagnostic du bâti existant et, selon les besoins identifiés, à améliorer le niveau de confinement du logement par le biais d'actions sur les menuiseries, sur la ventilation, voire sur la structure des bâtiments.

Cette opération est financée de façon tripartite par les collectivités (25% du montant des travaux), l'industriel (25 %) et l'État (crédit d'impôt de 40 %).

La mise en œuvre des travaux va maintenant pouvoir démarrer en 2018.

Exercices de sécurité

En 2017, le service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture a organisé sept exercices de sécurité :

- exercice « attentat » grandeur nature au tribunal de grande instance de Moulins le 31 janvier regroupant près de 350 acteurs ;
- exercice d'urgence nucléaire et radiologique le 6 juin ;
- second exercice « attentat » grandeur nature au parc animalier et de loisirs (PAL) de Saint-Pourçain-sur-Besbre avec 600 acteurs le 20 septembre ;
- exercice de recherche d'aéronef le 5 octobre ;
- exercice de gestion du réseau routier suite à intempéries hivernales (PIRAA) le 23 octobre ;
- exercice d'alerte et de mise à l'abri de tous les établissements scolaires du département le 9 novembre soit près de 450 sites (déclenchement des plans particuliers de mise en sûreté) ;
- exercice PPI (plan particulier d'intervention) à la société All'Chem basée à Montluçon, établissement classé Seveso II seuil haut, le 20 décembre 2017.

Activation du centre opérationnel départemental (COD)

Le centre opérationnel départemental s'est réuni cinq fois en 2017 pour assurer la protection des populations lors d'épisodes climatiques (routes verglaçantes, canicule, tempête), pour la rentrée scolaire, ainsi que lors d'une importante fuite d'ammoniac dans un abattoir situé à Lapalisse.

La sécurisation des grands rassemblements

La sécurisation des grands rassemblements du département a continué à faire l'objet d'un suivi rigoureux. Ainsi, des réunions de sécurité ont été organisées par les services de la préfecture et des sous-préfectures pour toutes les manifestations festives ou sportives de grande ampleur (public supérieur à 5 000 personnes en instantané). Ces réunions, qui rassemblent les services de sécurité et de secours, les maires et les organisateurs d'événements, doivent permettre d'arrêter les dispositifs de sécurité nécessaires : protection des zones piétonnières, dispositifs d'alerte, services de sécurité, dispositifs prévisionnels de secours, patrouilles des forces de l'ordre, appel à la vigilance du public, etc.

Les principales manifestations



qui ont donné lieu à un accompagnement personnalisé sont les suivantes : la fête patronale de Tronget, la foire médiévale de Souvigny, le « grand pique-nique » de Vichy, le Festival « Cultures du monde » et la foire de Gannat, les braderies du mois de septembre, l'Hadra Trance Festival à Vieure et l'IronMan à Vichy.

Les services de l'État ont également veillé au bon déroulement de la journée des

« Synergies francophones » qui s'est tenue le 3 octobre 2017 à Vichy, en présence de Mme Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'organisation internationale de la francophonie.

De même, des consignes ont été spécifiquement données à l'ensemble des maires du département pour la sécurisation des marchés et festivités de Noël.

Sécurité sanitaire

La gestion de la fièvre catarrhale ovine (FCO)

La fin de l'année 2017 a été marquée par la survenue, dans l'Allier, du premier foyer français de fièvre catarrhale ovine de sérotype 4. Après d'importantes investigations réalisées par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), le virus a été éradiqué et l'absence de sa diffusion a pu être confirmée dans le département.

La gestion des alertes

- En matière de denrées animales et d'origine animale

En 2017, 8 foyers de toxoinfection alimentaire collective (TIAC) ont été déclarés dans le département, affectant 114 personnes. 3 sont survenus en restauration collective, 2 en restauration commerciale et 2 dans le cadre familial. A noter qu'une suspicion de TIAC concernant 55 collégiens a fait l'objet d'investigations qui n'ont pas permis de confirmer une origine alimentaire.

15 fiches de déclaration de non-conformité sur des denrées alimentaires ont été enregistrées. Elles concernaient la production de viande ou de viandes hachées de bœuf, des œufs, des fromages et de la viande de volaille. Ces déclarations de non-conformité ont donné lieu à 7 gestions d'alerte en lien avec la direction générale de l'alimentation, dont une pour l'affaire du Fipronil dans les œufs.

Sécurité sanitaire



La gestion des alertes

- En matière d'animaux vivants

Les services vétérinaires ont géré des suspicions de maladies réglementées, notamment :

- 3 suspicions d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP),
- 13 suspicions de tuberculose bovine,
- 5 suspicions de Salmonella sur des volailles,
- ainsi que les importations illégales de carnivores domestiques en provenance

de pays non indemnes de rage ; plusieurs chiens ou chats ont dû être mis sous surveillance rage au cours de l'année.

La protection animale en élevage

48 dossiers impliquant des problèmes de protection animale (6 pour les carnivores domestiques, 29 pour des animaux de rente et 12 en filière équine) ont été traités par la DDCSPP. 4 ont donné lieu à la transmission d'un procès-verbal au Parquet.

L'année 2017 a été marquée par la mise en place d'une cellule opérationnelle départementale maltraitance animale, avec un volet préventif piloté par la chambre d'agriculture, pour identifier en amont les éleveurs en difficulté avant que les cheptels soient en déshérence, et un volet urgence piloté par les services de l'État (DDCSPP), lors de maltraitance avérée pour retirer les animaux et les confier à des associations de protection animale.



La protection animale en abattoir

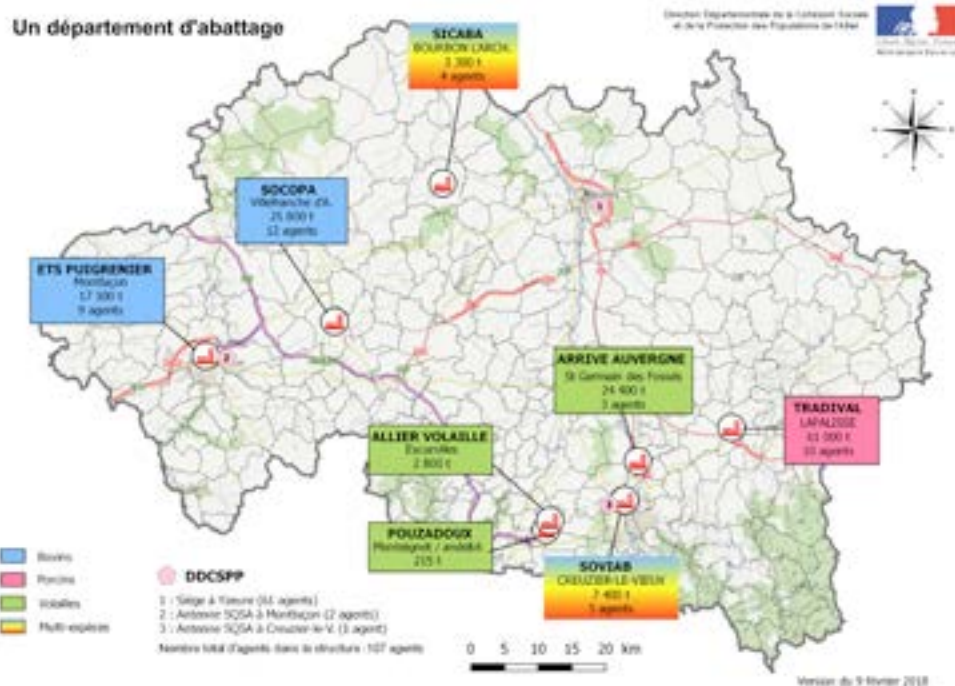
Le respect de la bien-traitance animale en abattoir relève en premier lieu de la responsabilité de l'exploitant, depuis le déchargement de l'animal jusqu'au poste d'étourdissement-saignée. Les services vétérinaires ont procédé à l'inspection complète de 17 chaînes d'abattage sous l'angle de la protection animale. Aucun acte de cruauté n'a été relevé. Des non-conformités structurelles ou fonctionnelles ont conduit à la mise en demeure de 2 chaînes.

Le programme d'audit triennal de tous les abattoirs de boucherie par un référent national sur le thème de la protection animale s'est poursuivi en 2017 par les inspections des établissements Puigrenier à Montluçon et la société vichyssoise d'abattage à Creuzier-le-Vieux. Un point de suivi des deux établissements audités en 2016 a également eu lieu : Tradival à Lapalisse et Sicaba à Bourbon l'Archambault.

En novembre 2017, le préfet Pascal Sanjuan a installé le comité local abattoir de l'Allier, conformément aux préconisations du rapport parlementaire porté par le député Olivier Falorni sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français.

Tous les abattoirs et tous les acteurs des filières (éleveurs, distributeurs, consommateurs et associations de protection animale) étaient représentés.

Les débats ont révélé une volonté unanime de communication et de transparence sur les conditions d'abattage.



Les exportations

- En matière d'animaux vivants

Total des échanges/exports par espèce et produit 2016/2017

STATISTIQUES ECHANGES INTERNATIONAUX 2016/2017								
Espèces	2016		2017		2016		2017	
	Echanges UE		Echanges UE		Pays Tiers		Pays Tiers	
	nombre	certificats sanitaires	nombre	certificats sanitaires	nombre	certificats sanitaires	nombre	certificats sanitaires
Bovins	32 811	1 148	38 218	1 310	7 419	203	4 891	197
ovi cap	113	9	41	5				
Volailles d'abattage	217 701	36	485 540	53				
esp sauv (Le Pal)	23	7	5	5				
oeufs à couvrir (Suisse)					6 476 120	60	5 155 440	54
Equidés	18	18	15	15				
Expérimentation animale ENVIGO	416	23	386	25	2248	26	2 948	31
Alimentation animale ADIS SEO/PET FOOD (Tonnage)					17 962	1 078	21 094	31
Sous-produits animaux SECANIM SUD-EST (Tonnage)	32 671	1 099	39 363	1 030			4 052	72

- En matière de denrées animales et d'origine animale

- 3 nouveaux dossiers de demande à exporter vers les pays tiers ont été instruits en 2017. Les établissements demandeurs sont essentiellement les abattoirs de boucherie et les ateliers annexés tels que les ateliers de découpe et de transformation (viande hachée...).
- 8 agréments à l'export vers la Corée du Sud, le Japon et les Philippines ont été attribués.
- 535 certificats à l'exportation, essentiellement à destination de l'Afrique et l'Asie du sud-est, ont été émis.

Protection des consommateurs

L'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (règlement européen dit « INCO »)

L'objectif des contrôles des agents du service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (CCRF) était de vérifier le respect de la réglementation quant à l'information donnée au consommateur sur la composition des denrées alimentaires proposées à la consommation (grande distribution, commerces de bouche, restauration, non sédentaires).

Ces vérifications des étiquettes des produits portent sur les dispositions récentes de ce règlement obligeant les professionnels à informer les consommateurs de la présence d'allergènes dans les produits ou plats proposés.

Le taux d'anomalie (56 %) important a généré 17 avertissements, 4 injonctions administratives et 1 procès-verbal dans les 39 établissements contrôlés.

Les contrôles sanitaires dans l'alimentaire et leur transparence

Afin de répondre aux attentes légitimes des citoyens et consommateurs, les résultats des contrôles sanitaires réalisés depuis le 1er mars 2017 dans tous les établissements de la chaîne alimentaire sont mis en transparence depuis avril 2017. Ils sont publiés sur l'application Alim'confiance pour smartphones et sur le site

www.alim-confiance.gouv.fr



La protection économique du consommateur

Focus sur les aires de jeux

De nombreuses suites pédagogiques (avertissements) pour des questions d'entretien et d'état ont été notifiées aux gestionnaires d'aires de jeux communales (13 établissements soit 16 visites).

Les obligations réglementaires demeurent méconnues.

Toutefois, en cas de problèmes de sécurité avérés, les maires ont procédé quasi-immédiatement à la neutralisation ou au démontage des jeux.

Il a été procédé en juillet 2017 à une visite de suivi d'un arrêté préfectoral de

suspension d'une aire de jeux, pris en juillet 2016 à l'encontre d'un camping, motivé par la dangerosité des installations : jeux non conformes aux normes, hauteur trop élevée, interactions avec des jeux situés trop près les uns des autres, entraînant des risques importants de chutes et de blessures. Cette visite a permis de constater la remise en conformité de l'aire de jeux, attestée de plus par un certificat de conformité délivré par un organisme agréé.

Focus sur l'enseignement de la conduite

18 établissements ont été contrôlés. Cette action a révélé un fort taux d'anomalies (95%) notamment sur l'affichage des prestations et la régularité des clauses contractuelles. Ces constats ont fait l'objet de 5 avertissements

et de 12 injonctions administratives de mise en conformité.

Focus sur la protection des usagers sportifs et des jeunes en accueil collectif de mineurs

- En ce qui concerne la protection des usagers sportifs, 73 éducateurs sportifs ont été contrôlés sur 573 déclarés en activité, ce qui représente 50 établissements d'activité physique et sportive.

- S'agissant de l'accueil collectif de mineurs, 45 contrôles ont été réalisés en 2017 (pour 204 accueils collectifs de mineurs déclarés).

La lutte contre la fraude

Au cours de l'année 2017, la brigade de contrôle et de recherche de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) a participé, aux côtés des autres services de l'État, à 15 opérations coordonnées par les différents comités opérationnels de lutte contre la fraude du département.

Sur les 15 000 entreprises que compte le département de l'Allier, la direction départementale des finances publiques (DDFiP) a réalisé 125 vérifications de comptabilité d'entreprises, ou de revenus de personnes physiques.

5 376 103 € de droits et 2 787 096 € de pénalités ont été rappelés en 2017.

Partie 2

II) SOUTENIR L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION

- 1) Soutien à l'agriculture
- 2) Soutien aux entreprises
- 3) Situation de l'emploi - Demande d'emploi
- 4) Politiques en faveur de l'emploi
- 5) Accompagnement des demandeurs d'emploi
- 6) Emploi dans le secteur du sport
- 7) Appui à l'insertion et à l'activité professionnelle des femmes



*L'État se mobilise pour soutenir
l'économie et l'emploi*



02

SOUTENIR L'ÉCONOMIE,
L'EMPLOI ET L'INNOVATION

Soutien à l'agriculture

La politique agricole commune (PAC)

Pour répondre aux exigences de la commission européenne, le travail de mise en conformité du registre parcellaire graphique des demandes d'aides PAC s'est poursuivi en 2017 (numérisation des éléments du paysage : haies, mares, bosquets, arbres...).

Le toilettage du registre parcellaire se poursuivra lors de la déclaration PAC 2018.

En 2017, la direction départementale des territoires (DDT) a instruit et payé :

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA)

Les aides du PCAEA ont pour objectif d'aider les exploitants de toutes les filières agricoles à allier performance économique, environnementale et sanitaire, tout en améliorant les conditions de travail et de sécurité des exploitants et des salariés.

Les 4 priorités du PCAEA sont les suivantes :

- modernisation des exploitations d'élevage,
- recherche de la performance économique et environnementale, par la maîtrise des intrants et la protection des ressources naturelles (érosion des sols, eau, biodiversité...),
- amélioration de la performance énergétique des

- les aides PAC 2016

* 1er pilier : aides surfaces + aides animales + aides végétales : 130 M€

* 2^e pilier : indemnité compensatoire de handicap naturel + mesures agroenvironnementales : 26 M€

- ainsi qu'une nouvelle avance des aides PAC 2017 (avance de trésorerie remboursable) pour un montant de 134 M€.



exploitations agricoles,
- encouragement des projets s'inscrivant dans une démarche agro-écologique.

La DDT instruit les demandes d'aides en faveur de la construction ou de l'aménagement des bâtiments d'élevage dans le cadre du PCAEA. Il s'agit le plus souvent de construction ou d'aménagement de stabulations libres pour des bovins, de bâtiments de stockage et d'élevage de volailles standard ou sous label rouge.

Ce plan fait partie du deuxième pilier de la PAC dit « de développement rural ». Placé sous l'autorité de

gestion du Conseil régional, il est financé par le FEADER (Fonds européen agricole de développement rural), l'État, la Région et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Depuis 2015, 249 dossiers ont obtenu une subvention sur les 294 dossiers déposés. Cela représente une subvention totale de 11,8 M€ (dont 4,4 M€ à la charge de l'État), ce qui a permis de mobiliser 7,4 M€ de financements européens. En 2017, des acomptes ont été versés à 66 porteurs de projets (46 en 2016). Début 2018, 70 dossiers pourront être soldés, à la fin des travaux chez les agriculteurs.

Les calamités agricoles

En 2017, trois demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles ont été présentées et retenues par le comité national de gestion des risques en agriculture concernant :

- l'épisode de grêle de juin 2016 sur deux secteurs du département pour les fourrages et le maïs ensilage, soit 200 dossiers indemnisés à hauteur de 1,3 M€ payés en 2017 ;
- la sécheresse de l'été 2016 sur une partie du Bocage Bourbonnais et la Combraille Bourbonnaise, également pour les fourrages et le maïs ensilage ; les dossiers seront indemnisés en 2018 ;
- la gelée d'avril 2017 dans l'ensemble du département pour les producteurs de fruits et de noix ; les dossiers seront payés en 2018.

Soutien aux entreprises

Le contrat de redynamisation de la zone de vie de l'ex détachement air (DA) 277 à Varennes-sur-Allier

Le comité technique interministériel s'est réuni le 13 avril 2017 et a pré-validé le projet d'avenant numéro 1 au contrat de redynamisation du site de défense. Le projet a été validé par le cabinet du Premier ministre le 25 avril 2017.

La cession du site à l'euro symbolique, après une nouvelle mesure d'arpentage, a été confirmée par la publication du décret n° 2017-1424 du 2 octobre 2017 paru au Journal officiel du 4 octobre 2017.

Cette cession permettra de poursuivre les projets de développement du site.

Au 20 septembre 2017, 17 entreprises étaient installées dans 22 bâtiments sur une surface de 22 000 m². La société publique locale et les services techniques de la communauté de communes sont également présents sur le site.

L'État accompagne la redynamisation du site (hors cession foncière) à hauteur de 5,5 M€ pour un contrat de plus de 19 M€ (soit 29 % du financement).

Le comité opérationnel de suivi des entreprises en difficulté

Afin d'identifier et accompagner les entreprises pouvant rencontrer des difficultés économiques et financières, le comité opérationnel de suivi des entreprises en difficulté s'est réuni trimestriellement sous la présidence du préfet. Au cours de l'année 2017, 36 entreprises ont été suivies par ce comité, représentant un effectif total de 2 098 personnes.

L'aide aux entreprises en difficulté

La commission des chefs de services financiers a enregistré un léger ralentissement de son activité en nombre de dossiers (22 dossiers reçus en 2017 contre 29 en 2016). Le nombre de plans d'apurement des dettes fiscales et sociales accordés a diminué d'un tiers (16 en 2017, contre 24 en 2016).

Les enjeux par dossier :


- en 2017, un plan était lié en moyenne à 158 222 € de dettes fiscales et sociales et 31,5 emplois ;
- en 2016, un plan était lié en moyenne à 90 686 € de dettes fiscales et sociales et 22,75 emplois.

La durée moyenne des plans se stabilise à 17 mois (19 mois en 2016, 17 mois en 2015).

L'activité partielle

L'unité départementale de la DIRECCTE a accompagné les entreprises confrontées à des chutes d'activité, principalement conjoncturelles. Ainsi, 52 entreprises ont été concernées en 2017, pour un volume d'heures autorisées de 127 254. Le nombre d'heures « consommées » s'est élevé à 22 591 (soit environ 17 % des heures autorisées).

Les conventions de revitalisation en cours entre l'État et les entreprises ayant procédé à des licenciements dont l'impact est conséquent pour le territoire

Entreprises soumises à revitalisation	Nombre d'emplois supprimés	Montant de la contribution de l'entreprise	Objectif de création d'emplois	Nombre d'emplois créés ou en cours	Observations
ITM à Avermes 	207	1 214 361 €	207	50	Convention cadre nationale signée en novembre 2016. Déclinaison au niveau local par une convention départementale signée le 24 mars 2017.

L'aménagement commercial

Le bilan 2017 de la commission départementale d'aménagement commercial s'établit comme suit :

Nombre de réunions	Surfaces de vente totale autorisées	Créations	Extensions	Recours en commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)	Avis CNAC
8 réunions (8 avis favorables dont un avis favorable tacite)	9 198 m ²	3 841 m ²	5 357 m ²	2 recours	2 favorables

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Au cours de l'année 2017, environ 3 290 entreprises du département ont bénéficié du CICE pour un montant de 35,25 M€.

2 890 foyers fiscaux composés d'au moins une personne physique déclarant ses bénéficiers professionnels à travers les déclarations annuelles de revenus, se sont vu restituer 4,68 M€ au titre du CICE.

Le montant du pré-financement du CICE est de 4,58 M€ d'impôts (58 demandes).

Les remboursements de crédits de TVA ont représenté 98 M€ en 2017, et environ 90 % sont remboursés dans le délai de 30 jours.

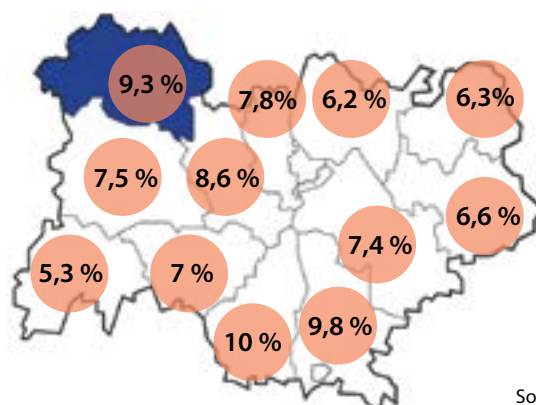
Situation de l'emploi

Taux de chômage du 4ème trimestre 2017 par département

Un taux de chômage dans l'Allier de 9,3 %, supérieur aux moyennes régionale (7,6 %) et nationale (8,6 %)

Par zones d'emploi :

- Moulins : 7,8 %
- Montluçon : 10,6 %
- Vichy : 9,7 %



Source INSEE

Demande d'emploi

Dans l'Allier, fin décembre 2017, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 17 320, en baisse de 1,3 % sur un an. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce chiffre diminue de 1,2 % sur un an (- 0,5 % en France métropolitaine).

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories ABC),

s'établit à 28 490 fin décembre 2017, en progression de 1,2 % sur un an (+ 2,7 % en région et France métropolitaine).

2 390 jeunes sont inscrits en catégorie A soit, sur un an, -3,3 % (- 5,3 % au niveau régional). 8 280 seniors sont inscrits en catégories ABC, ce qui représente une progression annuelle de 4,5 % (5,8 % en région).

Un demandeur d'emploi sur deux est chômeur de longue durée (50,4 %) contre 42,7 % au niveau régional.

Politiques en faveur de l'emploi

La mobilisation des contrats aidés

- 1 336 contrats uniques d'insertion conclus (1 197 contrats d'accompagnement dans l'emploi dont 92 cofinancés par le Département, et 139 contrats initiative emploi dont 10 cofinancés par le Département) ;
 - 172 emplois d'avenir.
- Pour l'ensemble de ces contrats aidés, plus de 5,8 M€ ont été financés par l'État.

L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. 27 structures sont conventionnées par l'État avec soutien du Département dans diverses activités support : maraîchage, recyclage, entretien espaces verts et petit patrimoine bâti, garage social, fabrication de tavaillons... En 2017, ces structures ont accueilli 1 751 salariés (776 équivalents temps plein) et, sur 920 sorties, 68 % (630 personnes) ont accédé à un emploi ou une formation.

- Financement mobilisé par l'État : 5 614 530 €.
- L'État a également octroyé une aide financière à la création d'un GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) transports-logistique, afin d'accompagner cette filière dans ses besoins de recrutement de main-d'œuvre.

L'insertion des jeunes par les 3 missions locales

- qui ont accompagné 7 650 jeunes dont 1 268 à l'accès à la formation, 365 à l'alternance, 2 651 à l'accès à l'emploi dont 1 131 à l'emploi durable ;
- qui poursuivent leur mobilisation dans l'accompagnement renforcé de la Garantie Jeunes, à raison de 460 jeunes par an, soit 1 822 jeunes bénéficiaires sur 4 ans avec, pour 902 jeunes ayant réalisé le parcours, un taux de sortie de 62 % en emploi ou formation qualifiante ;
- qui sont mobilisées sur l'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir et la préparation à la sortie du dispositif soit 650, pour un taux de sortie en emploi à l'issue de 50 %.

Financement mobilisé par l'État : 1 165 000 € en fonctionnement.
(hors actions spécifiques)

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)

L'État a signé avec le Conseil départemental une convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019. L'État a apporté son soutien au Département (354 000€ en 2017) afin de renforcer les coopérations entre acteurs de l'insertion, de mieux articuler leurs interventions pour répondre à des priorités nationales, mais aussi à des priorités départementales au profit de personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

L'aide à l'embauche dans les PME

Ce dispositif, initié en 2016, a été reconduit jusqu'au 30 juin 2017. Depuis sa création, 7 722 déclarations (dont 4 639 en 2017) ont été enregistrées. 64% des embauches ont donné lieu à la conclusion de contrats de travail à durée indéterminée (CDI). 37% des embauches ont concerné des jeunes de moins de 26 ans. Les secteurs d'activité principaux sont l'hôtellerie-restauration (16%) ainsi que les transports (6,5%).

Accompagnement des demandeurs d'emploi

Pôle emploi a permis à 18 458 personnes de retrouver un emploi en 2017 (+ 2,7 %) et a inscrit 2 800 demandeurs d'emploi en formation dans le cadre du plan gouvernemental. 53 % des bénéficiaires de ces formations ont retrouvé un emploi à leur issue.

Le nombre d'offres d'emploi recueillies en 2017 est de 12 603 et a augmenté de plus de 9,5 % sur un an.

Les dispositifs d'accompagnement mis en oeuvre sont adaptés aux différents publics :

- Accompagnement global dédié aux publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Ces publics bénéficient du double accompagnement d'une assistante sociale et d'un conseiller de pôle emploi.
- Le dispositif AIJ (accompagnement intensif des jeunes) dédié au public jeune ayant des difficultés particulières. Le bénéficiaire travaille à son insertion professionnelle avec l'appui

personnalisé d'un conseiller de pôle emploi.

- Le CSP (contrat de sécurisation professionnelle) au profit des licenciés économiques dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Le bénéficiaire dispose d'un soutien très personnalisé et de moyens financiers améliorés pour, par exemple, l'accès à la formation.

- Cap-emploi met en oeuvre, sur prescription de pôle emploi, un suivi spécifique pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi reconnus travailleurs handicapés intégrant par exemple, en plus de l'appui à la recherche d'emploi, les questions d'ergonomie au travail. 490 personnes en ont bénéficié en 2017. Ce public représente 3 358 inscrits à pôle emploi, soit 11,6 % de la population totale inscrite. 973 travailleurs handicapés ont retrouvé un emploi en 2017 dans l'Allier. Pôle emploi travaille en partenariat très proche avec la maison de l'autonomie sur les orientations et les appuis à apporter à ce public pour trouver un emploi.

Emploi dans le secteur du sport

« **Emplois CNDS** » (Centre national pour le développement du sport) : le ministère des sports soutient la création d'emplois sportifs qualifiés au sein des associations sportives agréées, par le biais notamment des « Emplois CNDS ». En 2017, l'État a financé 29 emplois. Le CNDS apporte également un soutien financier aux associations sportives qui embauchent un jeune en contrat d'apprentissage. Dans l'Allier,

16 jeunes ont été aidés pour se former aux métiers du sport.

FONJEP : dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, l'État, par le biais de postes attribués par le FONJEP (fonds jeunesse et éducation populaire), soutient également les associations employeurs. 24 emplois qualifiés ont ainsi été financés en 2017.

Le projet «**Passez le cap**» : les services de l'État, en partenariat avec l'association Profession Sport et Loisirs d'Auvergne (PSLA), ont mis en œuvre depuis janvier 2017 un projet multi-partenarial d'aide à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté et en recherche d'emploi dans les champs du sport, de l'animation et des loisirs.

Le projet intitulé « Passez le cap » a vocation à proposer aux associations sportives et de jeunesse ainsi qu'aux collectivités, la possibilité d'un développement territorialisé de l'emploi partagé.

L'objectif final du projet est d'accompagner sur une durée de 3 ans, 20 à 30 jeunes afin de leur proposer un parcours de formation adapté et professionnalisant.

16 jeunes ont été recrutés en 2017 (11 en contrat d'apprentissage et 5 en service civique) et 11 d'entre eux ont suivi une préformation préparatoire aux tests de sélection du Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sports (BPJEPS).



Appui à l'insertion et à l'activité professionnelle des femmes

En matière d'égalité professionnelle, la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) a travaillé, avec les organismes dédiés, à un meilleur accompagnement des femmes entrepreneuses avant, pendant, et après la création : rencontres entre des femmes ayant un projet de création et des femmes cheffes d'entreprise installées, accompagnement spécifique des artisanes créant ou reprenant une entreprise, première réunion d'un club de femmes à la tête d'entreprises.

Dans le champ de l'appui à l'insertion et à l'activité professionnelle des femmes, la DDFE a également coordonné les travaux ayant abouti à la signature d'une convention État/CAF/pôle emploi en date du 2 septembre 2017 permettant une meilleure prise en charge des personnes souhaitant retrouver un emploi à la fin de leur congé parental (les femmes représentent 96 % des personnes prenant un congé parental). Ainsi, avant l'échéance de leurs droits, les personnes concernées sont invitées à participer à des réunions conjointes

CAF/pôle emploi, pendant lesquelles leurs enfants peuvent être gardé(e)s par des professionnel(le)s de la petite enfance. Les volontaires sont ensuite orienté(e)s vers un accompagnement spécifique par pôle emploi et/ou la CAF, en fonction de leurs besoins.



Partie 3

III) PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES

- 1) Infrastructures routières et ferroviaires
- 2) Urbanisme et aménagement
- 3) Environnement
- 4) Développement des territoires



*L'État s'engage pour aménager
et développer durablement
les territoires*



03

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES

Infrastructures routières et ferroviaires

Les infrastructures routières

Mise à 2 x 2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) par concession autoroutière entre Montmarault et Digoin.

Le projet de mise à 2 x 2 voies de la RCEA par concession autoroutière entre Montmarault et Digoin a été déclaré d'utilité publique par décret en Conseil d'État du 20 avril 2017. La signature de la concession de cette future autoroute A.79 est attendue courant 2018, le lancement des travaux fin 2019 et la mise en service complète fin 2021. Le futur concessionnaire réalisera la section entre Sazeret et Digoin, qu'il financera pour un coût estimé à 506 M€.

Le futur échangeur de Montmarault.

Les travaux de l'échangeur de Montmarault, entre A.79 et A.71, à l'extrémité ouest du projet, ainsi que des quatre premiers kilomètres de la section courante, sont déjà confiés à la société APRR dans le cadre du plan de relance autoroutier. Le chantier de cet échangeur débutera en 2018. La réalisation des travaux du futur échangeur de Montmarault, entre la RN. 79 et l'autoroute A. 71, nécessitait

l'obtention d'une autorisation environnementale unique, afin de préserver les milieux naturels et de limiter les atteintes aux espèces.

Après une procédure de plus d'un an, la société APRR a ainsi pu bénéficier d'un arrêté préfectoral d'autorisation délivré le 22 décembre 2017. Appliquant le principe de simplification selon lequel une demande doit conduire à une seule instruction et à une seule autorisation, le service police de l'eau de la DDT a ainsi pu coordonner une procédure unique pour un chantier très attendu et qui démarrera en 2018.



Aménagement à 2 x 2 voies de la RN. 7 : travaux de la déviation de Villeneuve-sur-Allier.

Le chantier de la déviation de Villeneuve-sur-Allier a été relancé en mars 2017 avec les travaux de terrassements et assainissements. Cette déviation fait partie de l'aménagement à 2 x 2 voies de l'itinéraire RN. 7 - RN. 82 entre Cosne-sur-Loire et Balbigny. D'une longueur de 7 km environ, la nouvelle infrastructure routière contournera le bourg de Villeneuve-sur-Allier par l'est. Les ouvrages assurant le rétablissement des circulations et des écoulements hydrauliques avaient déjà été construits. Les travaux de terrassements et assainissements se poursuivront en 2018. Parallèlement aux travaux routiers, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales, le site des étangs des Pilets, acquis par l'État, a fait l'objet d'une première phase de travaux de restauration écologique, visant l'amélioration de la qualité écologique des milieux de ce site, dont la gestion a été confiée par la DREAL à la ligue pour la protection des oiseaux. Cette opération, d'un coût de 56 M€, est entièrement financée par l'État.

RN. 209 - Déviation urbaine de Billy : avancement des études et travaux préparatoires.

Cette opération, inscrite au contrat de plan État Région, a pour but de modifier la circulation de la RN. 209 au centre-bourg de Billy en délestant la Grand'Rue actuellement empruntée par le trafic en sens nord-sud, par l'aménagement et la mise à double sens de circulation de la voie actuellement utilisée dans le sens sud-nord. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de requalification du centre-bourg. Cette opération est réalisée par l'État en partenariat avec la commune, Vichy-communauté et le Conseil départemental de l'Allier. D'un coût de 1,755 M€, elle a fait l'objet d'une convention entre la commune (qui procède aux acquisitions foncières), l'État (1,255 M€)

et le Département (0,500 M€). Fin 2017, les bâtiments situés sur l'emprise de l'aménagement ont été démolis.

Les appels d'offres des travaux routiers seront lancés au printemps 2018 suite au projet technique détaillé réalisé, pour un chantier dont le lancement est prévu à l'automne 2018.

Contournement nord-ouest de Vichy : information publique et préparation des études préalables à la déclaration d'utilité publique.

Le projet de contournement nord-ouest (CNO) de l'agglomération de Vichy par la RD 209 comprend la réalisation d'une section de route bidirectionnelle en tracé neuf de 6,5 km environ entre l'extrémité de l'autoroute A. 719 et la RD. 67, sur le

territoire des communes d'Espinasse-Vozelle, Vendat, Charmeil et St-Rémy-en-Rollat, ainsi que la requalification d'une section de 5,5 km de la RD. 67.

Les services de l'État ont organisé une réunion d'information publique en mars 2017 afin d'informer le public de la variante préférentielle de la section en tracé neuf. Cette variante va désormais faire l'objet des études préalables à la déclaration d'utilité publique. Un appel d'offres a été lancé en 2017 pour retenir début 2018 le bureau d'études qui sera en charge de la réalisation de ces études plus détaillées, intégralement financées par l'État. L'objectif est d'obtenir la déclaration d'utilité publique de l'opération à l'horizon 2020.

Les infrastructures ferroviaires

Le sujet des petites lignes : travaux sur les lignes Montluçon / Gannat et Moulins / Paray-le-Monial / Lyon.

Le département de l'Allier est concerné par des « petites lignes ferroviaires ». Ces petites lignes voyageurs (classement UIC 7 à 9) représentent 1 336 des 4 000 km du réseau ferré en Auvergne-Rhône-Alpes, soit le tiers du réseau exploité. Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé en novembre 2016 un plan de sauvetage des petites lignes voyageurs de 264 M€, mobilisant des financements de la Région, de l'État, de SNCF Réseau et des collectivités sur la période 2015-2020.

L'avenant aux CPER Auvergne

et Rhône-Alpes, signé le 10 octobre 2017, a acté une première étape de ce plan en portant l'enveloppe totale dédiée à la régénération des petites lignes de 139 à 200 M€.

La ligne Montluçon / Commentry/Gannat fait partie de ce plan de sauvegarde. Elle a bénéficié au printemps 2017 de travaux urgents entre Commentry et Gannat pour un montant de 2,7 M€ (dont 0,28 M€ de participation État). D'autres travaux ultérieurs seront encore nécessaires pour assurer la pérennité des circulations sur cette ligne.

La ligne Moulins / Paray-le-Monial / Lyon (desserte TER Nevers-Moulins-Lyon) est aussi inscrite au plan pour la section Chauffailles / Lyon.

Cette ligne a fait l'objet de travaux conséquents de mars à décembre 2017, en simultané du côté de la Bourgogne (travaux de renouvellement de voie et de traitement d'ouvrages) pour un montant de 33 M€, et en Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 14,7 M€ de travaux (dont 4,41 M€ de participation État).

Trains d'équilibre des territoires (TET).

La ligne Paris / Moulins / Vichy / Clermont-Ferrand fait partie des trois lignes de longue distance dites structurantes des « trains d'équilibre des territoires » (TET) conventionnées entre l'État et la SNCF. Un schéma directeur a été engagé par l'État, en vue de définir les évolutions de la ligne

dans les années à venir et proposer, à l'échéance 2025, une nouvelle offre ferroviaire avec la mise en service d'un nouveau matériel roulant automoteur. Une première réunion de concertation s'est déroulée le 18 mai 2017 sous l'égide du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes,

préfet coordonnateur de la ligne. Le schéma directeur devrait être établi pour la fin du premier semestre 2018. La ligne Nantes / Tours / Moulins / Lyon fait également partie des trois lignes TET dites d'aménagement du territoire. Elle bénéficie depuis le 11

décembre 2017 de la mise en service de nouvelles rames Alstom « Coradia Liner » (en remplacement des anciennes rames Corail) et d'une prolongation systématique des dessertes (2 aller/retour par jour) jusqu'à Nantes.

Urbanisme et aménagement

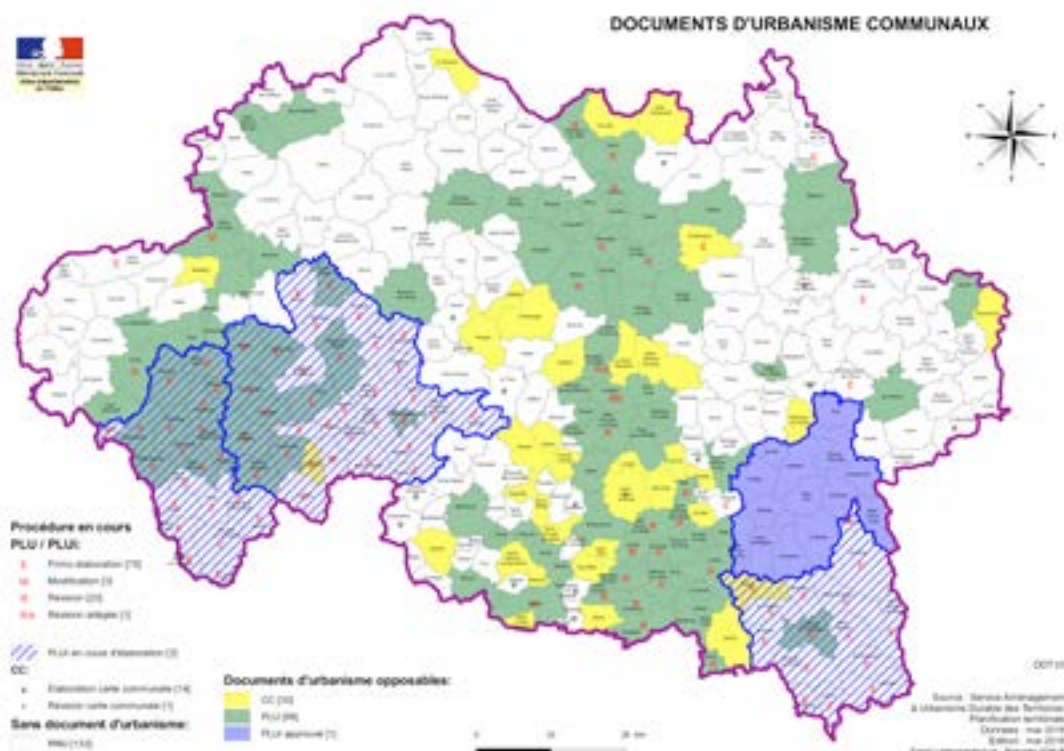
Le confortement de la planification à l'échelle intercommunale

Les dernières dispositions réglementaires relatives aux documents d'urbanisme, issues de la loi pour l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017, ont réaffirmé la pertinence de l'échelle intercommunale pour accompagner l'évolution de la planification urbaine et rurale dans le contexte créé par la refonte de la carte intercommunale.

Pour accompagner ces évolutions et afin que les collectivités locales bénéficient de documents de planification de qualité, les services de l'État ont organisé des actions de formation pour les bureaux d'études spécialisés dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) /PLU intervenant dans le département.

Le département de l'Allier est actuellement couvert par :

- 6 schémas de cohérence territoriale (SCoT) dont 2 sont en cours d'évolution sur la base des nouveaux périmètres d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : le SCoT de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et le SCoT de Moulins communauté ;
 - 1 PLUi adopté et 3 PLUi en cours d'élaboration ;
 - 95 PLU ;
 - 35 cartes communales. 16 nouvelles cartes sont en cours d'élaboration.
- Chaque année, l'État accompagne financièrement les collectivités dans l'élaboration des documents à travers l'attribution de la dotation globale de décentralisation, qui s'élève à plus de 247 000 € pour le département.



Le maintien de la présence des services de l'État auprès des communes dans la gestion des autorisations d'urbanisme

Les services de l'État ont maintenu en 2017 leur mise à disposition gratuite pour l'instruction des actes d'urbanisme pour l'ensemble des communes membres d'une intercommunalité de moins de 10 000 habitants qui ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme.

Ils centralisent également la fiscalité de l'urbanisme.

En 2017, ce sont ainsi plus de 2 000 actes qui ont été traités sur 186 communes.

Les services de l'État se tiennent à disposition des communes ainsi que des pétitionnaires pour leur apporter conseils et expertise en la matière.

A cet effet, plusieurs guides et brochures pédagogiques ont été édités en 2017.

Les rencontres territoriales de l'aménagement

Conscients des difficultés que peuvent parfois rencontrer les communes lors de l'élaboration de leurs projets d'aménagement ou opérations de construction, notamment en milieu rural, les services de l'État ont souhaité instaurer au cours du second semestre 2017, un temps d'échanges avec l'ensemble des communes membres de chacun des 11 EPCI du département, autour de la thématique « Construire et aménager dans un département à dominante rurale ».

Ces rencontres territoriales ont réuni plus de 200 participants.

Elles ont permis à la fois d'explicitier l'ensemble des problématiques d'aménagement et d'urbanisme, mais aussi de sensibiliser les élus sur l'importance de se fédérer autour d'un projet de développement fort, et

enfin de présenter les nouvelles modalités d'accompagnement que peut apporter l'État à travers les actions conduites dans le cadre du nouveau conseil aux territoires.



Rencontre Territoriale de l'Aménagement organisée à Vichy Communauté - Source DDT 03

La journée départementale des paysages

En partenariat avec le Conseil départemental, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et le conservatoire des espaces naturels de l'Allier, les services de l'État ont organisé en fin d'année, à Saint-Pourçain-sur-Sioule, une journée départementale des paysages consacrée au thème de l'eau comme marqueur identitaire du territoire et vecteur de développement local.

Cet événement, animé par les architectes et paysagistes-conseils de l'État, a permis de faire partager, en présence de nombreux élus, les témoignages de plusieurs collectivités sur divers projets, réalisés ou en cours, qui visent à développer l'attractivité des territoires autour de la ressource en eau.

L'État impulse des démarches innovantes dans les territoires

Les services de l'État ont porté, conjointement avec le CAUE de l'Allier, la candidature de la commune de Gannat à l'appel à projets national, lancé par le ministère du logement et de l'habitat durable : « Des jeunes urbanistes dans vos territoires ».

Retenue pour ce programme, ainsi que huit autres collectivités métropolitaines, cette commune a ainsi pu bénéficier de l'ingénierie et de l'expertise de l'équipe YA+K, lauréate du dernier palmarès national des jeunes urbanistes, qui a proposé un scénario d'aménagement évolutif pour son champ de foire, privilégiant évolution des usages et traitement paysager. Cette proposition a séduit la commune, qui se prépare à la mise en œuvre du projet.

Par ce type de démarches innovantes, l'État souhaite faciliter la réalisation de projets co-conçus en impliquant les habitants, voire co-produits en intégrant les savoir-faire locaux.



Environnement

Un engagement local marqué en faveur de la transition écologique : l'État soutient et encourage l'émergence et la réalisation des projets d'énergie renouvelable

En 2017, 2 nouveaux parcs photovoltaïques sont entrés en service dans l'Allier, à Doyet et Hauterive, portant ainsi à 5 le nombre de parcs raccordés au réseau d'électricité. Les deux projets autorisés à Malicorne et Monétay-sur-Allier ont été lauréats d'appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie. Plusieurs chantiers sont en cours ou sur le point de démarrer, accélérant ainsi le développement de l'électricité verte dans le département.

Un troisième méthaniseur est entré en fonctionnement à l'automne 2017 à Le Theil, complétant ainsi les deux installations déjà existantes dans le département, à Limoise et Saint-Pourçain-sur-Sioule. Le comité de suivi méthanisation, installé depuis 2016 et piloté par la DDT, poursuit son rôle d'intégrateur auprès des acteurs de la filière. Il a permis d'élaborer et de diffuser en septembre 2017 une plaquette d'information à destination des producteurs de matières méthanisables et des collectivités.

Les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS-CV)

Vichy Communauté a rejoint la dynamique régionale des «territoires à énergie positive pour la croissance verte» (TEPOS-CV) avec son engagement signé le 24 octobre 2017 lors des rencontres des territoires en transition qui a réuni 230 personnes à Lyon. L'objectif d'un TEPOS-CV est de diviser par deux les consommations d'énergie du territoire et couvrir les consommations résiduelles par des énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Ce dispositif régional s'opère avec le soutien technique et financier des partenaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Conseil régional, ADEME...). La DDT de l'Allier accompagne ce territoire aux côtés de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la Région. Une aide de 100 000 € est apportée au projet pour en assurer l'ingénierie.

L'opération groupée d'audits énergétiques de 55 bâtiments communaux, également accompagnée par l'ADEME en 2017, s'inscrit donc pleinement dans les actions entreprises par ce TEPOS-CV.

Montluçon Communauté a signé le 30 mars 2017 sa convention TEPCV pour un montant de subventions de 500 000 €, rejoignant ainsi les deux autres communautés d'agglomération du département de l'Allier parmi les lauréats de ce programme, puissant levier de la transition énergétique.

La valorisation énergétique des rejets d'eau thermale

La réalisation de l'étude VERTH (Valorisation Energétique des Rejets d'Eau Thermale), coordonnée par le Cluster INNOVATHERM et soutenue par l'ADEME, a donné lieu à la parution de la brochure « Thermalisme : de l'Énergie à revendre ! » en novembre 2017. Destinée aux établissements thermaux et aux décideurs locaux, elle présente notamment une méthodologie de projet pour réutiliser à bon escient la chaleur fatale contenue dans les rejets d'eau thermale.

Les Thermes de Néris-les-Bains

Lauréate de l'appel à projets « AURAENERGY 2017 » de la direction régionale de l'ADEME, la société d'exploitation des thermes de Néris-les-Bains (SEMETT) a repensé son dispositif de refroidissement de l'eau thermale (de 53 à 21°C, initialement assuré par dispersion thermique aérienne) et installé un ensemble d'équipements permettant la récupération de la chaleur, sa distribution et sa valorisation notamment dans les centrales de conditionnement d'air,

2 piscines internes à l'établissement et 2 chaufferies internes à l'établissement. L'investissement de 950 000 € réalisé par la SEMETT lui permettra annuellement d'économiser 490 MWh de gaz naturel et d'éviter l'émission de 115 tonnes de CO₂. L'ADEME a soutenu ce projet à hauteur de 155 000 €.

En 2017, l'ADEME est intervenue financièrement dans l'Allier à hauteur de 1 044 991 €, toutes opérations confondues.

La création d'une déchetterie à plat à Chézy

Investissement conséquent avec la création d'une déchetterie à plat (c'est-à-dire sans quai de déchargement) située à Chézy, cette opération constitue une vitrine pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est un projet innovant, évolutif permettant une meilleure valorisation des déchets selon les objectifs affichés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et une meilleure sécurité des personnels et usagers. L'ADEME a soutenu ces dernières années beaucoup de déchetteries. Il s'agit là de la dernière opération qui aura bénéficié d'un soutien financier de l'ADEME.

La police de l'environnement

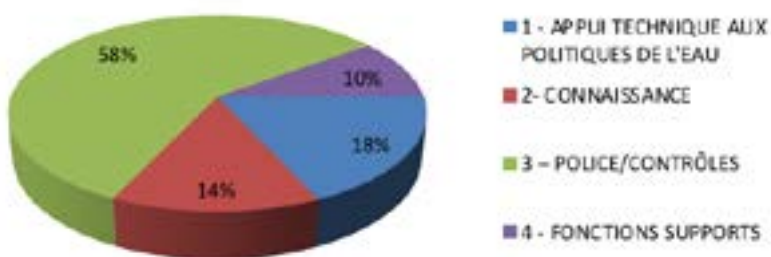
Circulation de véhicules terrestres à moteur (VTM) dans les espaces naturels - Opération de contrôle en Montagne Bourbonnaise

Fin mars 2017, les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont intervenus pour informer, surveiller et contrôler les participants à la randonnée motorisée « La piste des lions » organisée par Amada Aventures.

Du 31 mars au 2 avril, plus de 100 quads-buggy, 30 motos et autant de 4X4 ont arpenté environ 500 km de voies situées sur des pentes boisées et escarpées. S'agissant de la protection de la biodiversité, les agents

La préservation de la biodiversité

L'activité du service départemental de l'agence française pour la biodiversité (AFB) de l'Allier est divisée en quatre grands thèmes. Pour l'année 2017, ils se sont répartis de la façon suivante :



La politique de l'eau

Le rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau

Les barrages sur cours d'eau constituent des obstacles, parfois infranchissables, à la circulation des organismes aquatiques, notamment des poissons. Les salmonidés, comme la truite fario ou le saumon, ne peuvent alors remonter vers leurs sites de reproduction. C'est pourquoi, pour certains cours d'eau prioritaires, l'article L214-17 (alinéa 2) du code de l'environnement demande aux propriétaires d'assurer la continuité au droit de leurs ouvrages, soit en les détruisant s'ils n'ont plus d'usage, soit en y installant des

de l'ONCFS ont veillé à ce que les VTM ne s'aventurent pas ailleurs que sur les voies ouvertes à la circulation publique. En effet, des zones Natura 2000 abritant une faune et flore particulières sont répertoriées à cet endroit.

Un groupe de pilotes de quads a été interpellé par les inspecteurs de l'environnement alors qu'il circulait sur un chemin non cadastré en plein milieu naturel. Les pilotes ont été invités à faire demi-tour avec interdiction de continuer leur progression. Une enquête a été diligentée, la procédure judiciaire transmise au Procureur de la République.

Les activités de police judiciaire de l'AFB en 2017 : dans le cadre du plan de contrôle sur les thématiques «lutte contre les pollutions par les pesticides et zones vulnérables nitrates», les contrôles effectués par l'AFB ont été orientés vers les captages prioritaires d'eau potable les plus impactés par des herbicides d'origines agricoles.

passes à poissons et ouvrages de dévalaison. Des aides financières et techniques sont mobilisables. En 2017, 10 ouvrages ont été mis en conformité dans l'Allier. La contribution de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique a été importante, puisqu'elle a assuré la maîtrise d'ouvrage de travaux sur 4 anciens seuils implantés sur le Barbenan, affluent de la Besbre. Des individus de moule perlière, espèce menacée et strictement protégée, découverts avant les travaux, ont fait l'objet de mesures spécifiques de protection avant le chantier.

La prévention des risques : l'État poursuit son engagement en faveur de la protection des populations contre le risque d'inondation

Travaux d'amélioration de la digue Napoléon à Vichy

Au cours du dernier trimestre 2017, les services de l'État ont procédé à d'importants travaux de réhabilitation du perré de la digue Napoléon qui borde les rives du lac d'Allier et protège la ville de Vichy contre le risque d'inondation. Cette intervention a consisté dans un premier temps à éliminer toute la mousse qui s'est incrustée entre les pierres et à arracher manuellement la végétation, puis dans un second temps à rejointoyer le perré là où cela était nécessaire, afin d'assurer son étanchéité.

Vigicrues Flash

En 2017, le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations a mis en ligne le service Vigicrues Flash à destination des collectivités.

Ce service complémentaire à Vigicrues permet aux mairies éligibles de recevoir une alerte en cas d'événement météo violent pouvant causer le débordement d'un ruisseau sur leur territoire. Cet outil sert également à la mission du référent départemental inondation lors d'un épisode majeur pour conseiller le préfet en comité opérationnel décisionnel.



La gestion durable de la forêt : Tronçais, une chênaie de prestige bientôt reconnue par le label « Forêt d'Exception® »



La forêt domaniale de Tronçais bénéficie d'un rayonnement exceptionnel parmi les forêts françaises, qui dépasse largement le cadre national. Mondialement connue pour la qualité de son bois, elle est aussi célèbre dans les milieux naturalistes et scientifiques pour la richesse de sa biodiversité. Cette richesse est aussi celle d'un territoire qui se traduit à travers une économie autour de la transformation du bois, un point fort touristique au centre du développement du Pays de Tronçais, et des partenariats scientifiques afin de mieux comprendre les écosystèmes forestiers. La labellisation de Tronçais, en Forêt d'Exception®, confirme ce travail de valorisation porté par les acteurs locaux, les collectivités et l'office national des forêts.



La réserve naturelle nationale du val d'Allier : un espace protégé de partage entre les acteurs

Une réserve naturelle nationale (RNN) est un espace protégé pour la valeur remarquable de son patrimoine naturel, mais c'est aussi un espace de partage des projets des acteurs d'un territoire pour le valoriser.

Suite à une demande des maires des 9 communes concernées par la RNN du val d'Allier (de Saint-Loup à Toulon-sur-Allier), la Ligue pour la protection des oiseaux, gestionnaire de la RNN, a élaboré un schéma de valorisation qui propose des aménagements sommaires et une meilleure information du public.

La mise en œuvre opérationnelle de ce schéma

a été préparée en 2017, avec l'implication des EPCI et du Département. Le coût total est de l'ordre de 150 000 €, dont 40% financés par l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux et subvention à la gestion de la RNN). Les premières opérations seront réalisées dès 2018. Une stratégie globale de préservation de l'axe Allier a été élaborée conjointement avec le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier pour rendre plus lisible la coordination des outils RNN et Natura 2000 et leurs plus-values respectives. Ce document a été présenté au comité consultatif de la RNN du 22 novembre 2017.

Développement des territoires



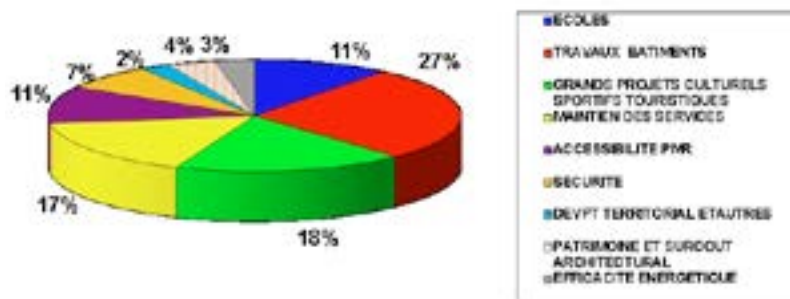
Le soutien aux investissements des collectivités territoriales

Pour soutenir l'investissement local à travers des projets portés par les communes et leurs groupements, l'État a renforcé son soutien financier en 2017. La dotation DETR Allier s'élevait en 2017 à 8,8 M€, pour 7 M€ en 2016, soit une croissance de 25%. Il faut rappeler que la dotation était en 2014 de seulement 4,8 M€.

En 2017, la programmation réalisée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été de 4,67 M€.

Cette mobilisation de la DSIL et de la DETR permet en particulier la mise en œuvre des 5 contrats de ruralité signés dans le département : PÉTR de la vallée de Montluçon et du Cher, Moulins-Communauté, Pays de Lapalisse, Saint-Pourçain Sioule Limagne, Bocage Bourbonnais. Au total, le montant attribué aux communes et EPCI de l'Allier a donc atteint en 2017 près de 13,5 M€, à comparer à 11,2 M€ en 2016. Ce sont près de 50 M€ d'investissements qui ont été aidés au bénéfice de près de 290 projets.

CATEGORIES EQUIPEMENTS FINANCES PAR DETR EN 2017



La présence des services dans les territoires

L'État et le Conseil départemental ont engagé dès 2014 une démarche qui s'inscrivait dans une expérimentation nationale de définition d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services, avec l'ambition commune d'assurer aux habitants de ce département un égal accès aux services.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu qu'un tel schéma soit adopté dans chaque département afin de définir pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à assurer cet égal accès aux services dans les territoires.

Une démarche exemplaire de concertation a été conduite dans l'Allier à cette fin pendant plusieurs mois, et a permis de dresser tout d'abord un état des lieux partagé en juin 2015, sur le fondement duquel un plan stratégique pluriannuel a été adopté en décembre 2017 pour la période 2018-2023.

Son premier axe vise à renforcer l'accompagnement du public dans l'accès aux services par l'appui aux points mutualisés que sont les Maisons de services au public (MSAP).

Fin 2017, 11 MSAP sont en place en Allier, dont 9 sous maîtrise d'ouvrage des EPCI, et 2 gérées par la Poste. L'État et le fonds inter-opérateurs ont apporté en 2017, un concours financier de 246 000 € au fonctionnement des 9 MSAP sous gestion des collectivités locales. Le second objectif affirme la place de la mairie comme lieu de première proximité dans l'accès aux services et fixe pour orientation de renforcer l'articulation entre les MSAP et les mairies en vue de favoriser les synergies dans les territoires.

Le second axe du schéma consiste à faciliter la présence d'une offre de services de proximité adaptée aux territoires en situation de fragilité. L'objectif est d'inciter collectivités, opérateurs et professionnels à élaborer des projets locaux de services dans les bassins de vie, qui puissent permettre de garantir cette offre dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la mobilité, du commerce...

Un accent particulier est porté par le schéma à un objectif d'amélioration de l'accès à l'outil numérique et aux services numérisés afin de tenir compte des évolutions en cours dans le mode de délivrance de ces services.

Partie 4

IV) PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE

- 1) Cohésion sociale
- 2) Logement, hébergement
- 3) Culture
- 4) Politique éducative

“

L'État garantit la cohésion sociale

”

04

PRÉSERVER LA COHÉSION
SOCIALE

Cohésion sociale

La politique de la ville

Les contrats de ville des communautés d'agglomération de Moulins, Montluçon et Vichy, ainsi que le contrat de ville en veille active de Commentry, ont été signés avec les présidents de ces collectivités pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020,

selon 3 piliers :

- « Cohésion sociale »,
- « Cadre de vie et renouvellement urbain »,
- « Développement économique et emploi »,

avec 4 priorités transversales :

- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- la prévention de toutes les formes de discrimination,
- les valeurs de la République et la citoyenneté.

Pour l'année 2017, la dotation globale du département de l'Allier s'est élevée à 603 666 € (292 565,26 € pour les actions d'animation dans les quartiers prioritaires ; 307 100,74 € pour les programmes de réussite éducative et 4 000 € pour le dispositif des « Parcours d'excellence » qui favorisent l'accès des élèves au baccalauréat et à l'enseignement supérieur).

PILIER	%
COHÉSION SOCIALE dont RÉUSSITE ÉDUCATIVE	86 % 50,9 %
CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	0,8 %
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & EMPLOI	10,2 %
PILOTAGE-INGÉNIERIE	3 %

L'engagement des jeunes à travers le service civique

En 2017, 534 volontaires étaient en poste dont 120 dans des structures en agrément local et 414 dans des organismes en agrément national. Il s'agit d'un fort enjeu depuis 2015 et la montée en charge du dispositif a demandé un investissement important sur plusieurs plans :

L'information et l'accompagnement des structures et des jeunes

Plusieurs réunions de présentation du dispositif ont été organisées en 2017 dans les trois bassins (Moulins, Montluçon et Vichy) en partenariat avec les points information jeunesse et les centres d'information et d'orientation.

L'animation territoriale

2 rassemblements de volontaires ont été mis en place :

- Le premier, organisé à Yzeure le 27 juin 2017 avec le point information jeunesse de Vichy Communauté, a rassemblé 23 volontaires en mission.

- Le second s'est déroulé le 12 octobre 2017 à Cap Cinéma à Moulins, en partenariat avec l'association Ciné Bocage. 30 volontaires et 16 tuteurs ont été accueillis au cœur du festival Jean Carmet ; des courts métrages ainsi qu'un débat sur le thème des migrants leur ont été proposés.

Dans les établissements scolaires

240 jeunes en service civique au 31 décembre 2017 exerçaient, dans les écoles, collèges et lycées du département, des missions d'appui aux équipes pédagogiques, d'encadrement des élèves, d'appropriation des valeurs citoyennes, ce qui en fait le premier département de l'académie en terme de recrutement.

L'opération « Le corps sportif : des gueules cassées aux blessés post-traumatiques, la reconstruction par le sport »

Le premier temps fort de ce projet s'est déroulé les 16 et 17 novembre 2017 à Vichy.

- Une conférence-débat a été animée par M. Michel Merckel, un historien du sport, sur la thématique du sport et de la grande guerre.
- Les élèves ont organisé au monument aux morts du parc du lycée Valéry Larbaud, une cérémonie d'hommage aux 62 anciens élèves morts pour la France. A l'issue, ils ont présenté leurs travaux et réflexions sur le thème du corps sportif, avec un focus sur le portrait d'Eugène Vexenat, premier mort pour la France du RCV Rugby en 1914. Grâce à la fédération des clubs de la défense, à la municipalité de Vichy et avec le soutien de l'oeuvre nationale du Bleuets de France, le trophée Eugène Vexenat a été disputé lors d'un match militaire, qui a opposé l'équipe de Toulouse à celle des Pompiers de Paris, au stade Darragon de Vichy.
- La thématique du corps sportif a été aussi développée devant les élèves lors des deux premiers trimestres par d'autres interventions comme celle, entre autres, d'un militaire blessé post-trauma.

La formation des animateurs d'accueils collectifs de mineurs

Une attention toute particulière est portée à la formation des animateurs et des intervenants en accueils collectifs de mineurs. Des sessions de formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ont été contrôlées en 2017 par les agents de la DDCSPP. Le contrôle porte sur la qualité pédagogique de la formation. Plus de 200 animateurs ont obtenu leur BAFA en 2017.

De plus, la DDCSPP s'est engagée sur la formation continue des animateurs d'accueils

collectifs de mineurs dans le cadre de l'offre éducative. L'offre de formation est entièrement financée par l'État.

Cette action est le fruit d'une étroite collaboration avec les partenaires éducatifs (organismes de formation, associations d'éducation populaire et de jeunesse du département de l'Allier).

Pour l'année 2017, 15 formations ont été proposées et 177 participants de 51 structures ont pu en bénéficier.

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

Sous l'impulsion et avec la coordination de la DDFE, l'ensemble des acteurs et actrices s'est mobilisé afin de travailler à la définition d'une stratégie triennale de lutte contre les violences faites aux femmes au niveau du département. Prise en charge des femmes et des enfants victimes, prise en charge des auteurs de violences et lutte contre le système prostitutionnel, forment les pierres angulaires de cette stratégie, qui sera mise en œuvre sous la forme d'actions concrètes et innovantes dès 2018.



L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

L'agenda d'accessibilité programmée est un document de programmation pluriannuelle qui précise la nature des travaux et leur coût, et engage le gestionnaire de l'établissement recevant du public (ERP) qui le signe à planifier un certain nombre de travaux et mesures à mettre en œuvre d'ici 3, 6 et 9 ans.

Nombre d'Ad'AP reçus en 2017 :

Nombre d'ERP entrés dans la démarche	Nombre d'ERP concernés par les AD'Ap reçus	Attestations d'accessibilité reçues	Nombre total d'ERP (estimation)	% d'ERP entrés dans la démarche
ERP du 1 ^{er} groupe (1 ^{re} à 4 ^e catégorie)	708	164	1 097	79,49 %
ERP de 5 ^e catégorie	1 737	2 287	5 000	80,48 %
Total	2 445	2 451	6 097	80,30 %

Logement et hébergement

L'accueil des migrants

Depuis le lancement des premiers appels à projets en 2012, la capacité d'accueil du département a fortement été modifiée par la création de plusieurs établissements destinés notamment aux demandeurs d'asile. Le taux d'équipement du département est passé de 0,52 place pour 1 000 habitants en 2012 à 2,54 places pour 1 000 habitants à ce jour (en incluant le centre provisoire d'hébergement (CPH) et 2,41 hors CPH).

L'Allier est très largement en tête des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui présente un taux moyen de 1,47 places pour 1 000 habitants.

À ce jour, le département dispose de 867 places réparties comme suit :

- 370 places de centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) dont 150 places sont gérées par l'association Viltais, 120 places par ADOMA et 100 places par Forum Réfugiés Cosi ;
- 138 places d'accueil temporaire-service asile A.T-S.A. (dispositif d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) dont 98 places sont gérées par ADOMA et 40 places par Forum Réfugiés Cosi ;
- 220 places de centre d'accueil et d'orientation (CAO) ;
- 45 places de centre provisoire d'hébergement gérées par l'association Forum Réfugiés Cosi ;
- 94 places de programme d'accueil et d'hébergement pour demandeurs d'asile (PRAHDA) gérées par l'association ADOMA. Cet établissement, ouvert en août 2017, accueille des demandeurs d'asile et des personnes sous procédure DUBLIN.



Mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille

Au cours de l'année 2017, de nombreux mineurs non accompagnés, principalement de nationalités ivoirienne, guinéenne et malienne, sont arrivés dans le département et en particulier à Montluçon.

Il s'est avéré que la grande majorité de ces jeunes disposaient de faux documents d'identité et qu'ils étaient en réalité majeurs. Ainsi, 40 décisions de refus de séjour et d'obligation de quitter le territoire ont été prises à l'encontre de ces faux mineurs.

Les jeunes mineurs placés dans des familles d'accueil ou structures adaptées ont obtenu des autorisations provisoires de travail afin de démarrer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Programme de réinstallation pour réfugiés syriens

Il s'agit de réfugiés identifiés par le haut commissariat aux réfugiés, originaires des camps de réfugiés du Liban, de l'Irak et de la Turquie.

Deux opérateurs interviennent dans le département, à savoir Viltais et Forum Réfugiés.

169 personnes ont été accueillies en 2017 (75 majeurs et 94 mineurs).

Les réfugiés sont accompagnés pendant un an, afin de faciliter les démarches administratives et leur intégration.

Plan stratégie migrants

Cette situation a conduit à décider de la mise en place d'une stratégie départementale d'accueil des migrants et à établir un plan d'actions. Ce plan a été signé par le Préfet en octobre 2017. 6 groupes de travail reprenant les différentes actions du plan se sont réunis en 2017 et feront part de leurs travaux et propositions au cours du comité de pilotage devant se réunir avant le mois de juin 2018.

Le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social

Les quartiers « Pierre Leroux » et « La Verrerie » à Montluçon et « Presles » à Cusset, portés respectivement par Montluçon-Communauté et Vichy-Communauté, ont été retenus au titre des projets d'intérêt régional du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), institué par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Après la signature en juillet 2016 des protocoles de préfiguration, Montluçon-Communauté et Vichy-Communauté ont poursuivi en 2017 l'élaboration des dossiers de présentation de projet de renouvellement urbain (PRU), avec pour objectif les signatures des conventions PRU en 2018, formalisant ainsi le démarrage des phases opérationnelles.



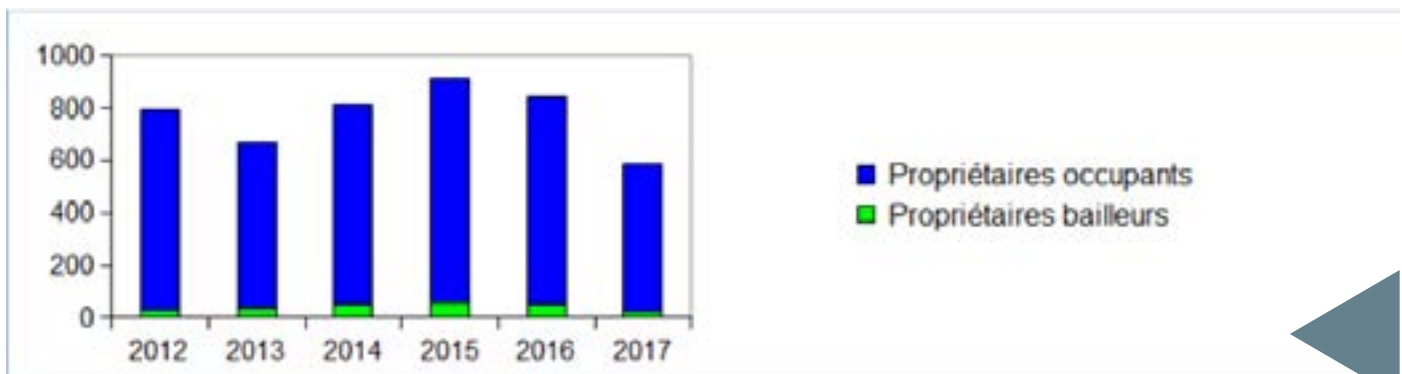
Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)



Les aides de l'Anah sont prioritairement destinées au traitement de l'habitat indigne ou dégradé, à l'adaptation pour l'autonomie de la personne et à la lutte contre la précarité énergétique (grâce à la consolidation du programme Habiter Mieux dans le cadre du plan gouvernemental de rénovation énergétique de l'habitat).

Le niveau de consommation de crédits pour l'année 2017 est de 6 M€, représentant le traitement de 803 logements.

Nombre annuel de logements privés améliorés grâce à une aide financière de l'Anah



L'année 2017 marque la fin de la 2ème convention de délégation des aides à la pierre signée entre l'État et le Conseil départemental. Elle sera reconduite en 2018 pour 6 ans jusqu'à fin 2023.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

A l'initiative des services de l'État, Vichy Communauté poursuit l'objectif de création de 40 places d'aires d'accueil dans l'agglomération pour respecter les engagements donnés dans le schéma départemental. Les aménagements de l'aire d'accueil « le Rouge-gorge » ont été réalisés à Saint-Yorre pour une ouverture au printemps 2018 (12 places).



Culture

Un investissement financier significatif

La DRAC a engagé 4,6 M€ dans le champ culturel en Allier en 2017, dont 1,63 M€ de crédits centraux pour le fonctionnement du Centre national du costume de scène (CNCS) à Moulins :

- 1,07 M€ en faveur des monuments historiques,
- 1,64 M€ pour le soutien à la création,
- 0,34 M€ en faveur de la démocratisation culturelle,
- et 31 000 € pour soutenir les industries culturelles.

Un territoire créatif

Un projet de commande publique a été soutenu pour un espace ludique et de repos au Centre national du costume de scène de Moulins : *Le Jardin de la licorne*, de Marie-Ange Guilleminot.

Centre dramatique national, le Théâtre des Ilets est profondément enraciné dans la culture ouvrière et rurale de ce territoire largement ouvert sur le monde. La subvention de fonctionnement de l'État, augmentée de 110 000 € en 2017, s'est élevée à 1 193 349 € (73 % du budget). La Belle Meunière a été reconnue « compagnie à rayonnement national et international ».

Priorité à l'éducation artistique et culturelle

La DRAC développe une politique de contractualisation avec les communautés de communes en faveur de l'accès à la culture de ceux qui en sont éloignés, et de tous les enfants à la pratique artistique. La DRAC y consacre 250 000 € chaque année dans le département de l'Allier, pour des résidences d'artistes en milieu scolaire, des jumelages entre établissements et lieux de diffusion, et des projets culturels permettant d'assurer la rencontre des œuvres et des artistes.

Monuments historiques

Le département compte 507 monuments historiques dont 365 inscrits et 108 classés.

Les principaux dossiers patrimoniaux en cours sont, à Moulins, la cathédrale Notre-Dame, et à Saint-Pourçain-sur-Sioule, la restauration de la tribune d'orgue de l'église Sainte-Croix.



Charpente de la cathédrale

ZOOM sur la cathédrale Notre-Dame de Moulins

Contexte

La cathédrale est une propriété de l'État (ministère de la culture et de la communication) sous gestion de l'architecte des bâtiments de France, conservateur.

Construit en 2 périodes (1468 à 1540 - Pierre Agnès de Bourbon, puis 1854-1888 - Jean-Baptiste Lassus puis Millet et Selmersheim), cet édifice est globalement en bon état sanitaire.

La conservation et la mise en sécurité de l'édifice en quelques chiffres

En 2017, la cathédrale a bénéficié d'un budget d'investissement de 585 624 € TTC et d'un budget d'entretien de 63 678,17 € TTC. Dans le cadre de travaux d'entretien et de maintenance des installations existantes, 10 entreprises différentes (dont 7 locales) sont intervenues en 2017 sur la cathédrale.

Les travaux d'entretien et de réparations se composent pour 40 % de l'entretien courant sous forme de contrats et à 60 % d'entretien ponctuel d'approvisionnement stock, mise aux normes, hors d'eau, hors d'air, nettoyage et travaux d'urgence ou d'entretien suivant l'état de l'édifice constaté.

Le développement du centre national du costume de scène (CNCS) de Moulins

Le centre national du costume de scène de Moulins est un EPCC (établissement public de coopération culturelle) associant l'État, la ville de Moulins, le Département, l'Opéra national de Paris, la Bibliothèque nationale et la Comédie-Française. Son conseil d'administration a validé en 2017, le lancement d'une première phase d'extension par la réalisation d'espaces supplémentaires pour la conservation et la préservation des costumes, et la réalisation d'un centre d'interprétation de la scénographie. Ce projet permettra un nouveau

développement des activités du CNCS, qui est devenu en quelques années un des points majeurs d'attractivité culturelle et touristique du département.

Le plan de financement de cette première phase correspond à un programme de travaux de 3,7 M€ au titre duquel l'État apportera un concours de 748 000 € aux côtés des fonds européens, des collectivités et de l'EPCC.

Politique éducative

Rythmes scolaires

Le passage à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2017 opère le constat que 138 écoles y ont adhéré, soit 40% sur les 347 que compte le département de l'Allier.

Dédoublage CP en REP+

Cette politique a été mise en œuvre à la rentrée de septembre 2017 dans 6 écoles et 6 classes REP+ à Montluçon.

Il est prévu une extension de ces modalités d'organisation en REP (réseau d'éducation prioritaire) pour les CP et CE1 en REP+, soit 10 écoles et 10 classes dès la rentrée 2018.

Devoirs faits

Le dispositif a été activé pour tous les élèves des collèges situés en REP dès septembre 2017 et les autres collèges après les vacances de la Toussaint, avec 30 % des élèves réellement impactés.

Une expérimentation a été menée dans le premier degré, à l'école élémentaire, en partenariat avec le Patronage Laïque de Montluçon dans toutes les écoles de la ville. Cette expérimentation est unique au niveau de l'Académie.

Lycées et enseignement supérieur

A la rentrée 2017, dans l'enseignement public, le département de l'Allier a accueilli 9 448 lycéens et 1 363 étudiants en BTS et en CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) au sein des 3 lycées généraux, des 5 lycées polyvalents et des 3 lycées professionnels. Les établissements se sont engagés dans l'accompagnement et la réussite des élèves au travers de différents dispositifs :

- Les campus des métiers et des qualifications, en lien avec le monde de l'entreprise, la recherche et les grandes écoles notamment d'ingénieurs, au nombre de 3 : « Design, matériaux et innovation » au lycée Jean Monnet - Ecole du verre à Yzeure et Albert Londres à Cusset, le « E-campus » au lycée Paul Constans à Montluçon et le projet « Thermalisme, bien-être et santé » porté par le lycée Valéry Larbaud à Cusset en lien avec le CREPS de Vichy Auvergne.
- Les cordées de la réussite, qui ont vocation à développer l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus de milieux modestes, notamment ceux qui résident dans les territoires de la politique de la ville ou en zone rurale. 6 cordées existent dans le département en associant des lycées, des établissements supérieurs et quelques collèges.



Les formations post-bac sont également représentées avec un pôle universitaire à Vichy, une première année commune aux études de santé (PACES), l'ouverture à la rentrée d'une licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et celle d'un DUT information-communication, option journalisme, en complément des spécialités sur le multimédia et l'internet, le commerce à Moulins et Montluçon, le secteur industriel et logistique dans ce dernier bassin. Les lycées publics de l'éducation nationale proposent, par ailleurs, des BTS, 24 spécialités du notariat au design de produits, un Diplôme des Métiers d'Arts (DMA), une mise à niveau en arts appliqués (MANAA) et des CPGE (Montluçon). En outre, des formations privées du ministère de l'agriculture et des CFA peuvent intéresser les élèves au sein du territoire dans leur ambition de poursuite d'études.

Partie 5

V) ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

- 1) Accompagnement des collectivités territoriales
- 2) Simplification et modernisation de l'action de l'État



***L'État accompagne les collectivités,
simplifie et modernise son action en
faveur des usagers***



05

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET MODERNISER
L'ACTION PUBLIQUE

Accompagnement des collectivités territoriales

Les dotations de l'État aux collectivités territoriales

Le volume global des dotations et des compensations versées par l'État aux collectivités territoriales dans l'Allier est resté stable entre 2016 et 2017 (+ 0,47%), malgré la baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement.

ANNÉE 2016	DÉPARTEMENT	% par rapport au total	AUTRES COLLECTIVITÉS	% par rapport au total	TOTAL
Compensations au titre des transferts de compétences	119 084 158 €	31,72 %	1 184 898 €	0,32 %	120 269 056 €
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	114 195 549 €	30,42 %	140 918 316 €	37,54 %	255 113 865 €
TOTAL	233 279 707 €	62,14 %	142 103 214 €	37,86 %	375 382 921 €

ANNÉE 2017	DÉPARTEMENT	% par rapport au total	AUTRES COLLECTIVITÉS	% par rapport au total	TOTAL
Compensations au titre des transferts de compétences	120 972 352 €	32,07 %	1 263 683 €	0,34 %	122 236 035 €
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	111 821 073 €	29,65 %	143 101 749 €	37,94 %	254 922 822 €
TOTAL	232 793 425 €	61,72 %	144 365 432 €	38,28 %	377 158 857 €

Cette stabilité s'explique en grande partie par l'augmentation des dotations de péréquation telles la dotation de solidarité urbaine (DSU) ou la dotation de solidarité rurale (DSR) pour les communes, le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux ou la dotation péréquée pour le Département.

En outre, les attributions reçues au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) ont connu une augmentation très importante l'an dernier. Après les fusions d'EPCI à fiscalité propre intervenues au 1er janvier 2017, de contributeurs qu'ils étaient en 2016 (- 343 085 €), les EPCI à fiscalité propre de l'Allier sont devenus bénéficiaires du FPIC en 2017 (+ 3 332 301 €).

Les fusions d'EPCI prononcées en application de la loi NOTRe et du schéma départemental de coopération intercommunale ont permis que le jeu des critères d'intervention du FPIC devienne favorable à l'Allier.

Le département de l'Allier a bénéficié en 2017 du fonds exceptionnel de solidarité des départements, à hauteur de 1 453 601 €.

Malgré la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le nombre de collectivités dont la situation financière appelle la vigilance des services de l'État au titre de leur mission de conseil est resté stable en 2017 (34 collectivités en 2016, 32 en 2017).

Le contrôle budgétaire

Les collectivités locales, parallèlement au contrôle de légalité, sont soumises au contrôle budgétaire pour assurer le respect des règles applicables à l'élaboration, l'adoption et l'exécution des budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics susceptibles de conduire à une saisine de la chambre régionale des comptes. Le contrôle budgétaire partenarial a concerné 218 budgets en 2017.

Réalisé au plus près de la clôture des comptes de l'exercice, il a permis également de proposer aux collectivités en difficultés financières un accompagnement cohérent et utile pour l'exercice 2017. Les services de la préfecture et de la DDFiP ont ainsi accompagné une trentaine de collectivités au cours de l'exercice 2017.

Une seule saisine de la chambre régionale des comptes a été initiée. Elle concernait une collectivité qui n'avait pas voté son budget avant la date limite du 15 avril impartie par la loi.

Le conseil et le contrôle de légalité des collectivités territoriales

Le contrôle de légalité des actes réglementaires et budgétaires des collectivités territoriales reste le corollaire du principe de libre administration des collectivités décentralisées. Pierre angulaire des missions du représentant de l'État dans le département, l'expertise juridique, le conseil et le contrôle de légalité ont été réaffirmés comme l'une des priorités de l'État à l'échelon départemental.

> **La dématérialisation de la transmission des actes** permet de fiabiliser et d'accélérer les échanges entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures. Elle a connu des évolutions notables en 2017, mesurables d'abord à l'augmentation très sensible du nombre des structures (communes et établissements publics) adhérentes au dispositif de télétransmission (ACTES). Ce nombre est passé de 210 à 280 entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017. Deux réunions d'information organisées à l'automne 2017 à l'attention des collectivités non raccordées expliquent ces résultats dans une large mesure.

L'intercommunalité

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Après les fusions opérées en exécution du nouveau SDCI adopté conformément à la loi NOTRe, le nombre d'intercommunalités à fiscalité propre est ainsi passé de 21 à 11 au 1er janvier 2017. 4 communautés de communes sont restées en l'état.

Les services de l'État ont conseillé et appuyé les EPCI

pour gérer les incidences des fusions et des autres changements apportés par la loi NOTRe. La préfecture et la DDFiP ont, à ce titre, partagé leurs réflexions sur la problématique des transferts de compétences et participé à différentes réunions de travail au sein de plusieurs EPCI en cours de transformation.

Pour faire face aux incidences collatérales du SDCI (ordures ménagères, SMAT, assainissement), des solutions transitoires ont notamment

> **Le nombre des actes** (réglementaires et budgétaires) télétransmis aux services de l'État s'est stabilisé au cours des dernières années pour s'établir autour de 20 000 actes/an. Une évolution conséquente du nombre des actes transmis dans les domaines de l'urbanisme (+ 76 %) et de la commande publique (+ 20,5 %) a de nouveau été observée au cours de l'année 2017.

Bien que plus difficile à mesurer que la mission de contrôle, le conseil aux collectivités territoriales assuré par les agents de la préfecture et des sous-préfectures, en amont de la prise de décision, connaît également une progression sensible chaque année. Il traduit le souci manifesté par les élus locaux de sécuriser leurs actes au plan juridique.



pu être proposées aux élus par les services de l'État, telles que la mise en place de conventions de gestion provisoire en matière de collecte des ordures ménagères, le temps pour les nouvelles intercommunalités d'adhérer à des SICTOM au cours du premier trimestre 2017.

Evolution de la carte intercommunale en 2017

Le préfet avait indiqué en 2016 que, si des communes maintenaient en 2017 leur

souhait de changer d'EPCI de rattachement, leurs demandes seraient examinées au cas par cas, après consultation de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

La commune de Saint-Pont se trouvait dans cette situation, en renouvelant sa demande de quitter la communauté de communes Saint-Pourçain-sur-Sioule Limagne pour adhérer à la communauté d'agglomération Vichy Communauté. Les procédures de retrait-adhésion engagées

ont recueilli l'accord des assemblées délibérantes intéressées dans les conditions de majorité qualifiée requise. Après avoir consulté la CDCI (avis favorable exprimé le 10 novembre 2017), le préfet a autorisé, par arrêté du 8 décembre, le changement de périmètres des 2 intercommunalités concernées, à compter du 1er janvier 2018.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

En application des lois MAPTAM du 27 janvier 2014

et NOTRe du 7 août 2015, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est devenue une compétence obligatoire des communautés d'agglomération et des communautés de communes au 1er janvier 2018. Au cours de l'année 2017, les services de l'État ont tenu des réunions d'information avec les élus de ces communautés dans chacun des arrondissements de l'Allier, afin de les aider à prendre en charge cette compétence.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP)

L'année 2017 a été la première année d'application de la RVLLP. Les paramètres départementaux d'évaluation publiés en préfecture ont servi de base à la taxation des avis des cotisations foncières (taxe foncière pour les propriétaires, cotisation foncière des entreprises pour les exploitants).

De même, l'actualisation permanente des coefficients de localisation a pu débuter pour 2018. Les coefficients de localisation modifiés pour 2018 ont fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du 7 décembre 2017.

L'accompagnement des collectivités territoriales

Mise en œuvre d'évolutions législatives significatives

Dans la continuité des actions menées au cours des dernières années, les services de l'État ont de nouveau accompagné en 2017 les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'évolutions législatives significatives : ce fut le cas notamment s'agissant de la définition de la nouvelle architecture définie par la loi NOTRe en matière de répartition des compétences économiques à la suite de la suppression de la clause de compétence générale du Département ou des initiatives prises par les sous-préfets d'arrondissements pour faire connaître les règles applicables en matière de création de communes nouvelles. Une communication a été opérée à destination des élus membres de la CDCI en novembre 2017. Au 31 décembre, 2 communes nouvelles avaient été créées dans le département de l'Allier : la commune de Haut-Bocage regroupant les trois anciennes communes de Givarlais, Louroux Hodement et Maillet (mise en place au 1er janvier 2016) et la commune de Meaulne/Vitray.

Des réunions d'information relatives à la présentation du prélèvement à la source se sont déroulées en 2017 dans le département. Au nombre de 5, elles étaient destinées aux différentes collectivités territoriales. Cette

réforme ayant été différée d'un an, ce dispositif sera reconduit en 2018.

Actions de formation des élus à la santé environnementale

Les élus sont amenés à prendre des décisions dont certaines peuvent avoir des impacts, directs ou indirects, sur la santé, via leurs effets sur la qualité des milieux de vie et l'environnement. Ces décisions relèvent de la santé-environnement.

Les résultats probants d'une formation pilote, réalisée en 2014 auprès de 50 élus pour les sensibiliser et leur apporter des repères et éléments décisionnels en santé-environnement, ont conduit à renouveler cette action en 2017 et à proposer à tous les élus de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une formation spécifique, sur un mode adapté à l'exercice de la fonction d'élu et à sa disponibilité.

Cette formation, fondée sur les données scientifiques et sur l'analyse d'expériences réelles, a abordé 4 thèmes spécifiques : l'urbanisme favorable à la santé, les ressources en eau, la qualité de l'air intérieur (établissements recevant du public et habitat) et la qualité de l'air extérieur. D'autres modules viendront compléter l'offre. Deux sessions de 100 participants ont été organisées en septembre et novembre 2017.

Simplification et modernisation de l'action de l'État

La poursuite de la modernisation des moyens d'encaissement des collectivités

Le développement des moyens automatisés d'encaissement se traduit localement par la poursuite des modalités d'encaissement en ligne (TIPI), l'orientation des flux de paiement vers des centres d'encaissements nationaux et par la mise en œuvre de la réglementation sur la réduction du recours au numéraire. En 2017, les paiements automatisés ont progressé de 18 % en nombre (548 820 opérations) et de 21,6 % en montant (37 M€). Les encaissements TIPI représentent une hausse de 47 % en nombre et de 51,4 % en montant.

Les nouveaux outils numériques de pôle-emploi

Pôle emploi a poursuivi le développement de nouveaux outils numériques innovants pour aider les demandeurs d'emploi.



La poursuite du développement du numérique pour la fiscalité des particuliers et l'amélioration des services en ligne et de l'ergonomie des sites

Le site impots.gouv.fr a vu sa présentation et son ergonomie repensées pour une plus grande souplesse et facilité d'utilisation (accès aux rubriques par « tiles », ou tuiles tactiles/cliquables), et voit son offre de services en ligne augmenter chaque année (par exemple, possibilité de payer une amende de « post stationnement »), par un accès simple et direct dès la 1ère page. De plus, l'accès au compte fiscal est désormais possible via FRANCE CONNECT, qui permet d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant un des comptes existants (La poste, AMELI, Impots.gouv.fr).

Ainsi, en 2017, la déclaration en ligne a été utilisée par 42 % des usagers contre 36 % en 2016 et 27 % en 2015. Enfin, la gestion du prélèvement à la source sera intégrée dans le site.

Les élections nationales, présidentielle et législatives

Pour chacune de ces élections, 255 039 électeurs ont été convoqués pour l'ensemble du département, respectivement : 90 296 pour la 1ère circonscription (Moulins), 85 020 pour la 2ème (Montluçon) et 79 723 pour la 3ème (Vichy). Pour les élections législatives, 35 candidats se sont présentés, à savoir : 11 pour la 1ère circonscription, 13 pour la 2ème et 11 pour la 3ème.

Les scrutins ont été organisés dans 454 bureaux de vote. Cette organisation a abouti à un résultat positif, nonobstant les manquements partiels de certains services contractuels du routeur (ayant remporté l'appel d'offres) concernant l'envoi des circulaires des candidats et le colisage des bulletins de vote à destination des bureaux de vote. Le bureau des élections ayant pallié ces défauts, y compris en assurant une veille sur le site de l'opérateur à Décines-Charpieu (69), aucune réclamation n'est venue invalider ce scrutin.

La réglementation générale et appui à la délivrance des titres

- Le point d'entrée de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports a été dévolu exclusivement à 16 mairies du département, équipées à cet effet de dispositifs de recueil (DR), dont 3 supplémentaires en 2017. Ce basculement du lieu de dépôt de ces demandes, de la préfecture à ces communes, s'est effectué le 21 mars 2017.

- Depuis la fermeture des guichets permis de conduire et système d'immatriculation de véhicules (SIV), le 6 novembre 2017, les usagers ont accès à des télé-procédures permettant l'instruction de leur demande. Afin d'accompagner dans ces démarches les personnes le désirant, des points numériques, animés par des « médiateurs », ont été installés en préfecture et dans les 2 sous-préfectures.

- Afin de recentrer géographiquement certaines missions relatives à la réglementation, 2 pôles départementaux ont été créés : le pôle départemental « associations », en sous-préfecture de Montluçon, et le pôle départemental « manifestations sportives », en sous-préfecture de Vichy.

L'accompagnement du déploiement du géoportail de l'urbanisme (GPU)

En 2017, la DDT, chargée du déploiement du GPU dans le département de l'Allier, a testé un dispositif d'accompagnement avec 2 EPCI. Les premiers documents d'urbanisme ont été publiés sur le GPU fin 2017.

Pour être exécutoires, tous les documents d'urbanisme devront être publiés sur le GPU au 1er janvier 2020.

Le nouveau conseil aux territoires (NCT)

Au titre de l'action de conseil en 2017, des exemples emblématiques sur le territoire peuvent être cités :

- l'aide à l'élaboration d'un projet de territoire pour la reconquête du centre-bourg de Désertines ;
- l'appui auprès de Moulins Habitat par un apport d'ingénierie pour la réalisation d'une étude sur la valorisation urbaine d'un quartier d'habitat social (les Chartreux) ;
- l'accompagnement de Vichy Communauté sur les travaux coordonnés du lac d'Allier et de la rive gauche.

La problématique de la revitalisation des bourgs-centres et centres-villes est également au coeur de l'action de la DDT sur le territoire car il s'agit d'un sujet majeur pour le département.

2017, année de la pérennisation d'un réseau d'acteurs

Pour répondre à ces enjeux, la DDT œuvre, en plus de son appui direct aux collectivités, à la conjonction des efforts de l'ensemble des acteurs du champ de l'aménagement en favorisant un fonctionnement en réseau avec les partenaires locaux dont le Conseil départemental.

En 2017, la DDT a assuré le secrétariat de la mission inter-services de l'aménagement (MISA) et a travaillé à la pérennisation de cette expérimentation lancée en 2016.

Cet organe permet aux collectivités de pouvoir compter en arrière-plan sur un guichet unique pour des projets souvent très complexes.



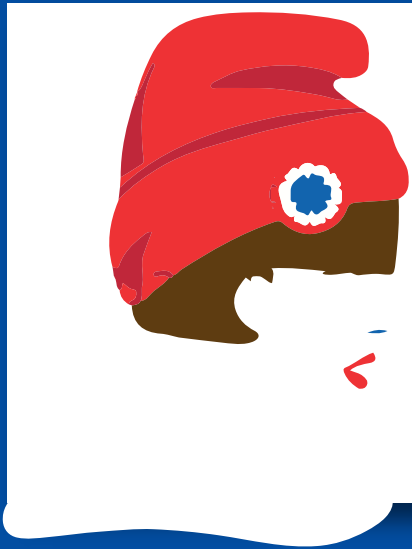
Sous l'égide de la MISA en place dans le département, un séminaire sur les transports et la mobilité en milieu rural a été organisé le 8 novembre 2017 à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Cette initiative visait à construire un espace de discussion entre les acteurs à partir d'un diagnostic partagé, avec l'objectif de définir une stratégie à plus long terme.

3 axes de travail pour la mobilité dans l'Allier sont principalement apparus lors des débats :

- la lutte contre la désertification des territoires ruraux,
 - la transversalité et la coordination des offres de transport sur le territoire pour optimiser les politiques,
 - l'évolution des comportements et le développement de solutions optimisant l'usage de la voiture individuelle (covoiturage, auto-stop spontané, flottes de véhicules en libre service...).
- L'organisation d'une action sur la communication, l'information et la formation à l'échelle départementale est une piste d'action.

Les participants ont rappelé que l'Allier souhaite accueillir des expérimentations pour une mobilité innovante et adaptée au milieu rural, tels que de nouveaux dispositifs de covoiturage ou des plateformes de mobilité.



2, rue Michel de l'Hospital
CS 31649
03016 MOULINS CEDEX



Téléphone : 04 70 48 30 00
Télécopie : 04 70 20 57 72
Courriel : prefecture@allier.gouv.fr

www.allier.gouv.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017



@Prefet03